



Argentonny

DÉCEMBRE 2019

JOURNAL D'INFORMATIONS D'ARGENTONNAY

N°8



**BONNE ANNÉE
2020**

ensemble on va plus loin

| | |
|--|-------|
| Édito | 3 |
| Vie municipale | |
| Parole aux maires délégués | 4-5 |
| La commission COMMUNICATION GOUVERNANCE | 6-7 |
| La commission ÉDUCATION JEUNESSE ET SPORTS | 8-9 |
| La commission TOURISME CULTURE ANIMATION | 10-11 |
| La commission RESSOURCES HUMAINES | 12-13 |
| La commission VOIRIE | 14 |
| La commission BÂTIMENTS | 15 |
| La commission FINANCES | 16-18 |
| La commission URBANISME DÉVELOPPEMENT DURABLE | 19 |
| ÉLECTIONS 2020 | 20 |
| Les temps forts | 21 |
| Arrêté municipal | 22-23 |
| Vie pratique | |
| Bon à savoir 2020 | 24-25 |
| Vie sociale | |
| Le CCAS et le CIAS | 26 |
| Le Relais Familles et La Colporteuse | 27 |
| L'ADMR et le Don du sang | 28 |
| Vie locale | |
| Infos pratiques | 29 |
| État civil et agenda 2020 | 30 |
| La fête des associations et les pompiers | 31 |
| Vie économique | |
| Parc éolien de Coulonges | 32 |
| CADORET Sellerie | 33 |
| Vie scolaire | |
| L'école publique LE CHAT PERCHÉ d'Argenton les Vallées | 34 |
| Le groupe scolaire MOUTIERS/LA CHAPELLE | 35 |
| L'école SAINTE MARIE d'Argenton les Vallées | 36 |
| Le collège BLAISE PASCAL d'Argenton les Vallées | 37 |
| Le collège SAINT JOSEPH d'Argenton les Vallées | 38 |
| La MFR d'Argenton les Vallées | 39 |

Monsieur le Maire et l'ensemble
du conseil municipal invitent la population
à la cérémonie des voeux qui aura lieu
le vendredi 10 janvier 2020 à 20h
à la salle des fêtes de Boësse.

Mairie d'ARGENTONNAY :
11 place Léopold Bergeon
Argenton les Vallées - 79150 ARGENTONNAY
Contacts :
Tél : 05 49 65 70 22
Email : accueil@argentonnay.fr
Horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 15h à 17h
sauf le mercredi uniquement de 9h à 12h30.



Publication semestrielle d'ARGENTONNAY

Directeur de la publication : Jean-Paul GODET

Commission communication : Robert GIRAULT - Jean-Paul LOGEAIS

Remerciements : Aux membres de la commission pour leur participation et leur implication
sans oublier les opérationnels mis à contribution élus et agents ainsi que Philippe DEREY-VIAUD pour sa traduction.

Réalisation et impression : COPY COLOR service

ÉDITO

Lorsque nous nous sommes réunis, en 2016, nous étions nombreux à affirmer qu'il nous faudrait au moins un mandat pour permettre à notre nouvelle commune ARGENTONNAY de trouver sa vitesse de croisière. Ce mandat de quatre ans s'achève et ce sera une nouvelle équipe municipale qui, en mars 2020, aura la charge de reprendre le flambeau.

Je vous propose tout d'abord, un regard en arrière afin de mettre en évidence le chemin parcouru.

En 2016, chaque conseil municipal des 6 communes a indiqué le, ou les projets importants pour lesquels il s'était engagé lors des élections de 2014. En accord avec la charte de la nouvelle commune, nous y avons répondu : les salles de La Coudre et de Moutiers sont achevées, ainsi que la voirie d'Ulcot et la place du Breuil. À La Chapelle Gaudin, les travaux d'aménagement autour de la salle ont débuté. Quant à l'école, les élèves peuvent maintenant bénéficier de locaux rénovés. À Argenton les Vallées, une classe a été rajoutée en 2016, les travaux de voirie prévus ont été réalisés et l'étude sur la revitalisation a été conduite à son terme. Nous disposons maintenant d'un plan guide, véritable feuille de route pour les 20 ans à venir afin de traiter la mobilité, l'urbanisme, l'habitat ... Ce document de référence a été exposé pendant plusieurs mois dans la salle des mariages et est toujours à disposition des habitants qui le demandent.

D'autres projets qui n'avaient pas été projetés d'emblée ont émergé lors des réunions publiques et des débats au conseil municipal. C'est ainsi que le bâtiment de l'ex Communauté de Communes a été acheté ; cet achat était indispensable pour offrir aux agents et élus des conditions de travail acceptables et surtout pour maintenir en fonctionnement la Maison des Services au Public : MSAP. Le château acquis en juin 2017, s'est transformé par les différents travaux de nettoyage des bénévoles ; c'est pour lui le début d'un bel avenir pour des réceptions publiques ou privées, il est reconnu comme une pièce maîtresse attractive du centre bourg. Sur le plan sportif, les équipements font l'objet d'un plan d'amélioration : salle des sports rénovée (sol, vestiaires et tribunes qui n'étaient plus aux normes), terrains de foot de Boësse et d'Argenton.

Grâce aux avantages de la mise en commune nouvelle ; nous avons pu financer, sans emprunts, tous les travaux déjà programmés en 2016 et, avec l'ensemble des investissements actés en 2019, notre taux d'endettement sera identique, voire légèrement inférieur à celui de 2016.

Je considère ce mandat de quatre ans en ARGENTONNAY comme un mandat de transition, de nombreuses lignes sont tracées pour envisager l'avenir avec optimisme : la réorganisation des services, les plans pour une revitalisation et une labellisation «Site Patrimonial Remarquable» ; plusieurs indicateurs sont au vert : le foncier se vend, des demandes d'installation émergent, les porteurs du projet du château de l'Ébaupinay annoncent un développement ambitieux etc. Bref, de quoi rassurer les pessimistes et encourager les optimistes !

When the 6 communes came together in 2016, some of us knew we would need more than a mandate to allow the new commune 'ARGENTONNAY' to reach its 'cruising speed'. This four year term of office is coming to its end soon and a new team, in March 2020, will have to take over.

First, I suggest we have a look at what has been achieved so far to highlight the process.

In 2016, each municipal council from the 6 communes mentioned the important projects in which they were engaged since the 2014 elections. We answered their claims: the renovation of the Salles des Fêtes both in La Coudre and Moutiers have been completed, and so have the roads in Ulcot and the square in Le Breuil. In La Chapelle Gaudin, the development work around the salle des fêtes is to be realized. As far as the school is concerned, the pupils can now benefit from renovated school rooms. In Argenton les Vallées, a new class room was added in 2016, the road works have been completed too and the survey concerning the revitalization of the town also completed. We can now foresee our needs for the 20 years ahead as far as mobility, urbanism, and housing are concerned.

This document was displayed for several months in the wedding-room at the Town Hall and can still be read if required. Other projects which had not been planned from the start have emerged from various public meetings or during municipal debates. This is how the building of the former Communauté de Communes was bought(i.e. the new Town Hall); this purchase was indispensable to offer the agents and the municipal members better working conditions and above all to maintain the Maison des Services au Public. The 'château', bought in June 2017, has been cleaned by volunteers and will be used in the future for public or private receptions; It is acknowledged as being the main attractive part of the centre town.

As far as sport is concerned the equipments are being improved : the sports hall has been renovated (the floor, the locker rooms and the stands were no longer up to standards) and so is the Boësse/Argenton football pitch.

Thanks to the financial advantages due to the creation of our new commune, we have been able to finance, without borrowing money, all the programmed works in 2016, and with all the investments decided in 2019, our level of the debt will remain identical, or even slightly lower than that of 2016.

I consider this 4 year mandate in ARGENTONNAY as a transitional one; a series of lines have been drawn to consider the future optimistically : the services are reorganized, the planning of the revitalization is done and we acquired the label "site patrimonial remarquable"; several signs are positive: the "foncier"(land and properties) are selling well; there are new installation requests; the project of l'Ebaupinay is developing ...

So, in short pessimists can be reassured and optimists encouraged !



Je tiens à remercier tous les habitants, bénévoles, élus et membres du personnel qui ont contribué à cette dynamique nouvelle. Je souhaite à vous toutes et tous une excellente année 2020.

Jean-Paul GODET, Maire d'ARGENTONNAY

ARGENTON LES VALLÉES

Nous voilà au terme de 4 ans dans la nouvelle commune d'ARGENTONNAY. En regardant dans le rétroviseur, on y voit beaucoup de réalisations petites et grandes. La commune d'Argenton les Vallées n'aurait pas eu la possibilité, au moins pour les grandes, de les faire seule : l'achat du domaine du château, acquisition indispensable au développement d'Argenton les Vallées et à notre revitalisation. Cet ensemble, enceinte, murs, maison de maître et jardins est devenu le poumon du développement d'Argenton les Vallées. Rares sont les manifestations sur notre bourg qui n'ont pas aujourd'hui pour localisation le domaine du château. Maintenant il faut aller plus loin dans l'attractivité de cet endroit en travaillant sur le devenir du lieu. Le bourg d'Argenton les Vallées et son développement sont le cœur de la dynamisation d'ARGENTONNAY. Un travail long, en profondeur de l'étude de la revitalisation du centre historique d'Argenton les Vallées, vient de se terminer. Les conclusions de cette étude, après avoir été «exposées» dans la salle des mariages de l'ancienne mairie, sont disponibles pour chacun de ceux qui souhaitent en connaître plus avant. Les documents sont disponibles auprès du service urbanisme de la commune. Cette étude est un tremplin qui permettra d'orienter nos recherches pour enfin décider quoi faire et quand le faire. Nous n'avons pas à rougir des réalisations même si les modalités pour arriver aux prises de décision n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille.

Gaëtan de TROGOFF

LE BREUIL SOUS ARGENTON

Savoir utiliser nos terres c'est construire l'avenir de nos enfants. Dans cet esprit, est née une idée entre la commune et la fédération de chasse : l'aménagement du coteau Bonnin. Cet endroit, acquis par la commune depuis 2 ans pourra, nous l'espérons, devenir à terme un pôle de biodiversité. Plusieurs rencontres ont permis d'évoquer ce que nous pourrions faire sur ce site, débroussaillage du verger, puis progressivement en fonction des moyens financiers de la commune et de la fédération de chasse : sentier d'interprétation à l'aide de supports pédagogiques, observatoire pour profiter de la vue imprenable sur la vallée, mise en place de ruches, garennes pour les lapins etc. L'idée est aussi de permettre aux enfants de participer en tant qu'acteurs dans ce projet et d'y suivre l'évolution de la faune et de la flore au fil des années.

La commune bénéficie également d'un patrimoine riche en histoire avec son château fort.

Depuis plusieurs mois un groupe de bénévoles, encadrés par un charpentier professionnel, utilise les techniques d'antan pour redonner un second souffle à notre forteresse : «le château de l'Ébaupinay».

Rémy MÉNARD

LA CHAPELLE GAUDIN

DEMAIN ? Mars 2020 sera très vite là avec ses élections municipales, leur mode de scrutin, le nombre de conseillers, la parité, les conseillers communautaires, la représentativité des communes déléguées ...

Autant de nouveautés dans la gouvernance de notre jeune commune !!!

Souhaitons que tous ces changements se passent dans la plus grande sérénité et le respect de la dignité des personnes et de la démocratie.

En ce qui me concerne, compte tenu de mon âge, je laisse à des plus jeunes la prise en main de la destinée d'ARGENTONNAY pour les années à venir.

Pour la dernière fois en temps que Maire permettez-moi de vous souhaiter mes meilleurs vœux à toutes et à tous.

Jean-Paul LOGEAIS

LA COUDRE

La Coudre, en 2019, a vu la fermeture de son principal site touristique. En trente ans, des milliers de personnes (et je n'exagère pas) ont découvert notre petite commune et ses environs. Il n'était pas rare de rencontrer, loin des Deux-Sèvres, des touristes connaissant La Coudre, en particulier, au-delà de nos frontières, lorsque le département des Deux-Sèvres avait créé un partenariat étroit avec la cavalerie hongroise, via la ferme équestre.

Le temps passe et le monde bouge ... nous voici maintenant Argentonnaysiennes et Argentonnaysiens depuis 4 ans. Malgré les premières années difficiles, ce rapprochement est une bonne chose, même si certaines orientations choisies n'ont pas toujours été celles que j'aurais souhaitées. L'organisation des services techniques et administratifs ne peut être que positive à l'avenir.

Au sein de cette commune nouvelle, nous devons être tous solidaires. A mon avis, chaque commune déléguée doit garder sa particularité et «son esprit». Pour cela, les comités des fêtes et autre associations, sauront (j'en suis certain) maintenir les activités indispensables pour pérenniser le lien social qui existe depuis fort longtemps dans «nos anciennes» communes.

Tous ensemble certes, mais gardons notre identité !

Et enfin, pour la dernière fois, en tant que Maire de cette commune que j'aime tant, et que j'ai servi le mieux possible depuis plus de 30 ans, je vous souhaite une très bonne année 2020.

Je vous remercie tous, du fond du coeur, pour ses années de confiance et de partage.

Robert GIRAULT

MOUTIERS SOUS ARGENTON

Après plusieurs mois de travaux, la rénovation intérieure de la mairie et de la salle des fêtes est maintenant achevée. Du point de vue des visiteurs et usagers, la déco est vraiment réussie, cette salle présente maintenant davantage d'atouts pour la location. Comme c'est souvent le cas dans les chantiers, c'est une fois terminé que l'on s'aperçoit de certains manques ou de petites erreurs ... plusieurs points devront être soumis à améliorations (dont la sono ...).

A l'extérieur, des jeux vont être très prochainement installés et seront accessibles à tous, petits et grands. La réhabilitation des logements locatifs place René CASSIN a pris du retard, une fois encore à cause de problèmes administratifs. Le début des travaux a donc été repoussé mais le projet est toujours d'actualité.

Enfin, plusieurs familles avec enfants se sont installées sur Moutiers, c'est une chance pour la vie de la commune. Elles ont notamment contribué à l'augmentation des effectifs scolaires qui dépasse 85 élèves. Nous leur souhaitons la bienvenue et une excellente intégration.

Jean-Paul GODET

ULCOT

Notre petite commune accueille bien souvent des groupes, amis ou familles dans sa salle des fêtes appréciée de tous. Elle sera bientôt équipée de la wifi, ce qui augmentera son attractivité.

Le 8 mai, nous avons accueilli, à l'occasion de l'inauguration de notre plaque commémorative de notre soldat mort pendant la guerre, les cérémonies marquant la fin de la seconde guerre mondiale.

Pascal PILOTEAU

LES RÉALISATIONS

La commission communication d'ARGENTONNAY a pour objectifs de rendre lisibles, compréhensibles et crédibles les politiques et les actions de la commune auprès de tous.

À l'heure actuelle, où les réseaux sociaux nous offrent de plus en plus d'informations (et pas toujours pour ce qui est important), nous essayons d'aller à l'essentiel et de rendre ce bulletin agréable à lire avec un maximum de renseignements utiles pour la vie de tous les jours des Argentonnnaysiennes et Argentonnnaysiens

Durant les quatre premières années d'ARGENTONNAY, nous avons essayé d'être cohérents dans la présentation des différents bulletins. Nous avons choisi, pour faciliter la lecture des différents documents que nous mettons à votre disposition (bulletins de fin d'année, rendez-vous de l'été) d'utiliser toujours les mêmes couleurs et le même style. Nous espérons que ce choix a permis à chacun de s'approprier un peu plus notre commune nouvelle.

Le bulletin d'été distribué en mai, il regroupe tous les rendez-vous sportifs, culturels, historiques ... de l'été pour tous ! Vous y trouverez dans les dernières pages différents hébergements pour passer de belles nuits d'été en ARGENTONNAY.



Destination ARGENTONNAY : Dans ce carnet figure tout les atouts culturels et historiques d'ARGENTONNAY, mais pas que ! Également différents sites naturels remarquables, des activités et animations à partager, sans oublier une petite pause gourmande avec les divers lieux de restauration sur ARGENTONNAY.



Le bulletin municipal est publié et distribué tous les ans en décembre aux habitants d'ARGENTONNAY. Il retrace la vie de la commune dans sa globalité (vie municipale, économique, sociale, locale, scolaire, associative).



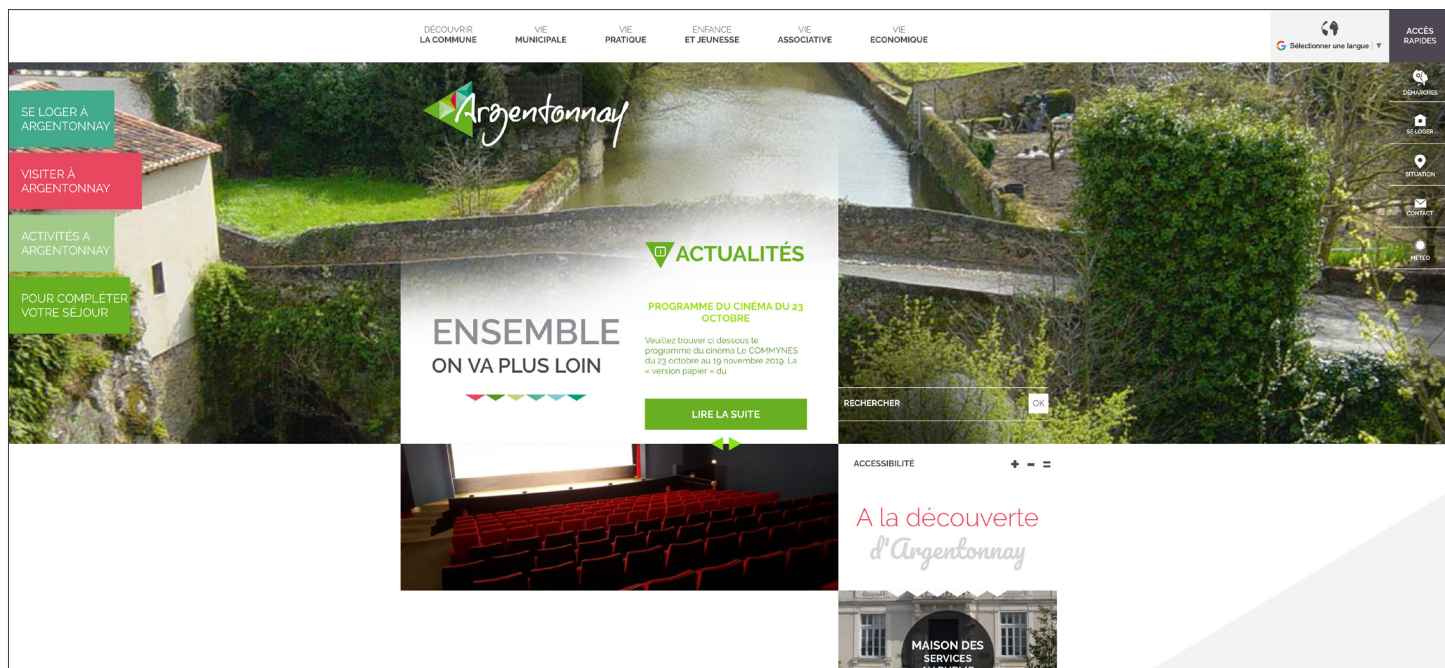
Le panneau ARGENTONNAY est l'emblème de notre commune, il lui donne une identité et permet d'être identifié mais aussi de véhiculer les valeurs d'ARGENTONNAY qui rappelons-le sont : Ensemble on va plus loin.



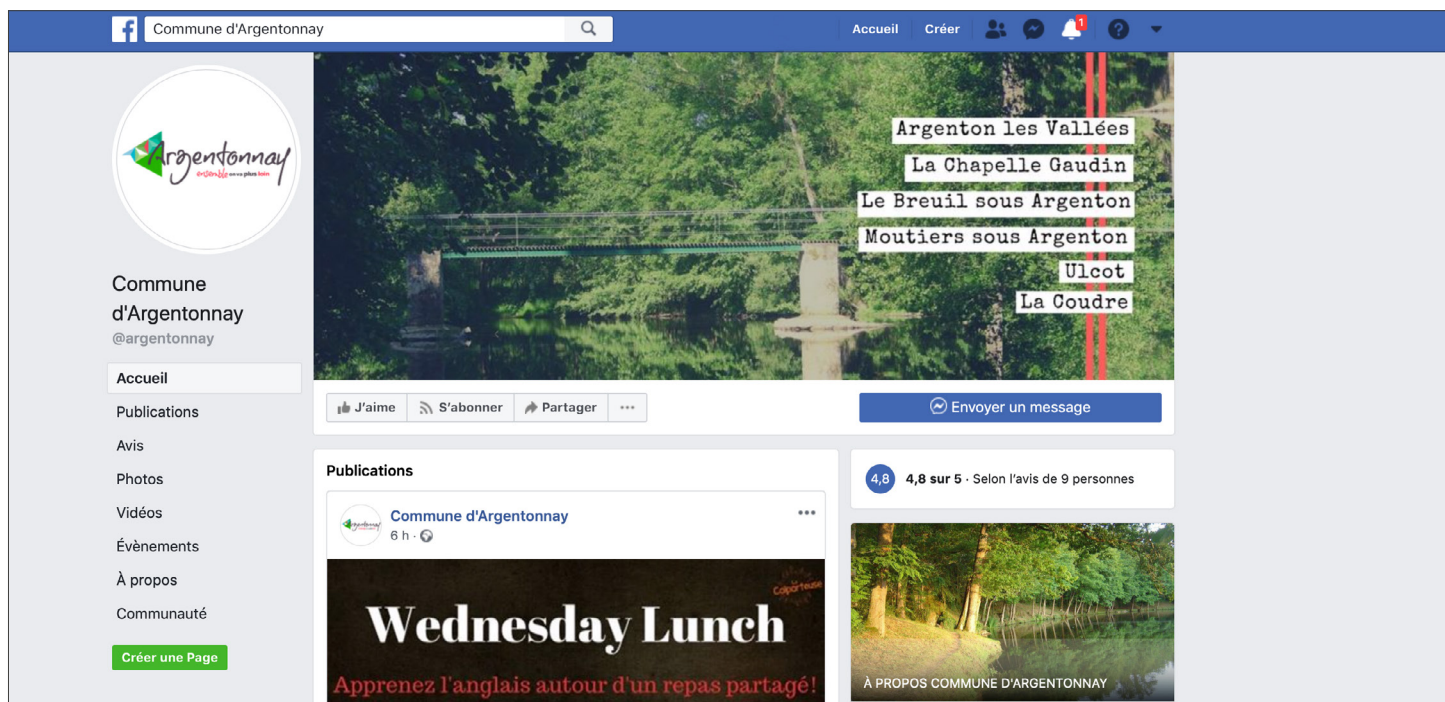
Dans le Plan Guide vous retrouverez un plan global d'ARGENTONNAY avec des plans détaillés de chaque commune déléguée et les incontournables de chacune.



Le site internet (www.argentonnay.fr) quant à lui, est la vitrine virtuelle de notre commune. Simple d'utilisation, dynamique et actualisé très régulièrement, vous trouverez toutes les réponses à vos questions dans les multiples rubriques proposées.



Notre page Facebook permet de toucher un large public dans la diffusion des nombreuses informations et évènements de la commune.



La commission COMMUNICATION - GOUVERNANCE

Communication :

Alain ARNAULT, Sandra BESNARD, Armelle CASSIN, François GARREAU, Christine GRELLIER, Jean-Paul GRIMAULT, Hélène RABILLOUD, Claude RAUCH avec comme pilote Robert GIRAULT et co-pilote Jean-Paul LOGEAIS.

Gouvernance :

Sandra BESNARD, Jean-Roger CLIDIÈRE, François GARREAU, Stéphane GODET, Christine GRELLIER, François LERIQUE avec comme pilote Robert GIRAULT et co-pilote Armelle CASSIN.

CÔTÉ GROUPE SCOLAIRE MOUTIERS/LA CHAPELLE-GAUDIN

Un grand merci aux parents d'élèves :

Les parents d'élèves ont sollicité la société Célio à La Chapelle Saint Laurent pour avoir un grand placard de rangement pour la classe de CE. Un grand merci à eux pour ce don, et aux personnes qui l'ont installé.

Les parents d'élèves ont aussi repeint le dortoir des tous petits à l'école de Moutiers sous Argenton.

La municipalité, appuyée par l'augmentation des effectifs et l'envie des habitants de garder une école à La Chapelle Gaudin, a rénové l'école. Pendant les travaux, la classe de CM a été accueillie dans la salle du cercle, avec l'accord de l'Inspection Académique, afin de perturber le moins possible les enseignantes dans leurs missions et les élèves dans leurs apprentissages.

Nous remercions les usagers de la salle du Cercle d'avoir laissé leurs places le temps des travaux.

Nouvelle organisation, nouvel emploi du temps :

Les parents d'élèves nous ont fait savoir par l'intermédiaire d'un sondage fait en milieu d'année qu'ils ne désiraient pas reconduire les Temps d'Activité PériScolaire. Nous avons donc demandé aux enseignantes de nous proposer un nouvel emploi du temps. Une pause méridienne plus longue a été proposée pour ne pas changer les horaires de début et de fin de la journée.

Nouveau matériel :

Le mobilier de la classe des CM a été changé à la rentrée.

Des barrières de sécurité ont été installées à la sortie de l'école de La Chapelle Gaudin.



CÔTÉ ÉCOLE DU CHAT PERCHÉ ARGENTON LES VALLÉES

Nouvelle organisation, nouvel emploi du temps :

Les parents d'élèves nous ont fait savoir par l'intermédiaire d'un sondage qu'ils désiraient continuer les Temps d'Activité PériScolaire. Le Club Argentonay gère les TAPs et, en commun accord avec les enseignantes et les parents d'élèves, nous les avons positionnés en fin de journée le lundi et le jeudi. Tous les agents de l'école aident à l'encadrement des groupes.

Bienvenue à Maxence GUILLOTEAU qui organise les cours de sport pendant les TAPs.

Nous avons lancé en début d'année un appel d'offre pour rechercher un nouveau prestataire pour la cantine du Chat Perché. Après l'étude des offres, nous avons repris le même prestataire : l'ESAT de Pompois. Nous remercions tous les parents, les agents, les membres de la commission cantine pour tout le travail effectué.

Nouveau matériel :

Du nouveau matériel informatique a été installé, un vidéo projecteur dans la classe 6.

La commission école reste toujours vigilante et à l'écoute. Nous organisons systématiquement deux commissions cantines par auxquelles les agents et les parents d'élèves sont invités.



LA COMMISSION SPORTS

La commission sports travaille en commun avec la commission bâtiments et la commission voirie pour tous les travaux effectués et ceux à venir. Le résultat du travail fait en amont depuis 3 ans auprès des associations sportives et la réflexion de la commission sport sont en train de voir le jour :

- Les remarques des clubs sportifs se concentraient surtout sur les infrastructures vieillissantes. La municipalité a mis en place un plan de remise en état de la salle omnisports principale et des terrains de foot.
- Sur Boësse, le terrain a été remis en état grâce à un nouveau plan d'entretien, les vestiaires rénovés, les nouveaux projecteurs installés, les extérieurs repensés.
- Sur Argenton les Vallées, une main courante et des cabanes de touches ont été installées autour du terrain d'entraînement, un nouveau plan d'entretien a été mis en place.

Tout ce travail a été fait en commun avec le FCPA, merci au club d'avoir été présent et force de propositions.

La salle omnisports est en cours de réfection, un club house va être créé, le sol sportif va être changé, les tribunes remises aux normes.

La commission sports reste ouverte à toutes les idées, les remarques.

Nous désirons faire venir d'autres activités sportives sur ARGENTONNAY pour répondre aux souhaits des habitants.



LA COMMISSION JEUNESSE

Le dispositif «Argent de poche», permet aux jeunes de 16 et 17 ans, d'effectuer des travaux de proximité au sein de la commune pendant les vacances scolaires. Les objectifs sont simples et en même temps importants : cela leur permet de se responsabiliser et être sensibiliser au monde du travail.

Le jeune signe un contrat d'engagement avec la commune et une compensation financière de 15€ par demi-journée lui est versé.

Nous avons mis en place ce dispositif depuis 2 ans pendant les vacances d'été. Chaque année, les jeunes de la commune sont présents à cet appel puisqu'une dizaine d'entre-eux s'y inscrivent.

Les missions de cet été : le désherbage du parc du château, le nettoyage au sein de l'école du Chat Perché, le grand ménage des salles des fêtes, le classement et autres tâches administratives.

Les agents de la commune sont des éléments essentiels pour que le dispositif fonctionne. Leurs engagements et leurs motivations ont permis aux jeunes de se sentir accueillis et même de vouloir plus de temps de travail !

La municipalité a confié à La Colporteuse le volet jeunesse (voir page 27).

La commission ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

Ecoles et cantines :

Sonia GOUBEAU, Isabelle GUIGNARD, Valérie LANDAIS, Sébastien LAVILLONNIERE, Nicole MUSSET, Emilie RAIMBAULT, **avec comme pilote Béatrice MABILAIS et co-pilote Claude ROCHAIS.**

Jeunesse et Sports :

Pascal AUDOUIN, Alain BECOT, Fabien GODET, Valérie LANDAIS, Sébastien LAVILLONNIERE, Stéphane NIORT, Annick PROUST, Nicole MUSSET **avec comme pilote Béatrice MABILAIS et co-pilote Yannick MENARD.**

2019 ... DERNIÈRE ANNÉE DE CE MANDAT SI PARTICULIER

2019 ... ANNÉE QUI A VU LA RÉALISATION DE PROJETS IMAGINÉS DEPUIS LA MISE EN PLACE DE LA COMMUNE NOUVELLE.

Nous pouvons ainsi citer les prémices de la revitalisation du centre bourg avec le pavoisement des rues à l'effigie des blasons des familles d'Argenton, de Commynes et de Chambes permettant d'accompagner les promeneurs jusqu'au château d'Argenton. Merci aux élèves de la section «techniciens des métiers du spectacle - habillement» du lycée Saint Joseph de Bressuire pour leur réalisation.



Blason de la famille d'Argenton,

Armes de la Famille d'Argenton, d'or à trois tourteaux de gueules (rouge), accompagné de sept croisettes d'azur, trois en chef, deux à côté du dernier tourteau, une au-dessus et une au-dessous



Blason d'Hélène de Chambes,

épouse de Philippe de Commynes, descendante des comtes de Montsoreau en Anjou. Les armes de la Famille de Chambes sont d'azur, semé de fleurs de lys d'argent, au lion du même, armé, lampassé et couronné de gueules.



Blason de Philippe de Commynes,

seigneur d'Argenton de 1473 à sa mort en 1511. Les armes de la famille de Commynes sont de gueules (rouge) au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent.

Des mâts soutenant les drapeaux ornés des blasons ont également été installés au château.

L'association «Les Amis du Château» a grandement contribué à son embellissement cette année que ce soit par le débroussaillage ou par la visite nocturne du 29 août qui a fait revivre le château le temps d'une soirée. Merci à tous les bénévoles.

2019 ... LA VENTE DU CAMPING

Fin 2018, après 63 saisons touristiques, le conseil municipal votait en faveur de la vente du camping à la société Bonnes Vacances afin que celle-ci puisse exploiter tout le potentiel du site.

Retour sur l'histoire du camping avec quelques dates marquantes :

- **1955** : Création du camping de Ciron (route de Bressuire) dans le but d'un développement touristique avec la (re)découverte et la mise en valeur du patrimoine naturel et monumental.
- **1969** : Création du lac d'Hautibus avec la plage, jeux de plein-air et plongeoir.
- **1970** : Construction de la route du lac sur l'ancienne voie du tramway des Deux-Sèvres, avec une reconstruction du pont du TDS démonté pendant la seconde guerre mondiale pour récupérer les métaux.
- **1984** : Achat d'un terrain rue de la sablière 20 000 francs (5 576€) avec pour objectifs l'aménagement de l'aire en camping, la construction d'une piscine et le réaménagement du Restaurant du Lac (ouvert au début des années 70).
- **1985** : Ouverture d'une aire de camping d'Hautibus (du lac) rue de la sablière, avec l'installation des premiers mobil-home. 2 campings à Argenton-Château, le camping de Ciron étant réservé à l'accueil de groupes.
- **1987** : Création du mini-golf, 1^{er} classement du camping du lac d'Hautibus.
- **1992** : Ouverture de la piscine, dernière saison du camping de Ciron.
- **1998** : Installation des chalets et rénovation de l'accueil, construction du préau.
- **2016** : Réaménagement des chalets.
- **2019** : Vente du camping.



Jessica CHAUVEAU de la société Bonnes Vacances répond à nos questions :

Quels ont été les premiers aménagements réalisés ?

Tout d'abord des travaux ont été entrepris sur les deux blocs sanitaires pour les moderniser. L'accueil a également été aménagé pour apporter plus de fonctionnalité. 17 mobil-homes et 6 tipis ont été installés afin d'étoffer l'offre d'hébergement.

Comment s'est déroulée cette première saison pour la société Bonne Vacances ?

La saison a été plus que satisfaisante avec un bon taux de remplissage des structures (complet au mois d'août). Le retour des vacanciers est plus que positif même s'ils ont connu quelques désagréments le temps que les travaux se terminent.

Et concernant la piscine ?

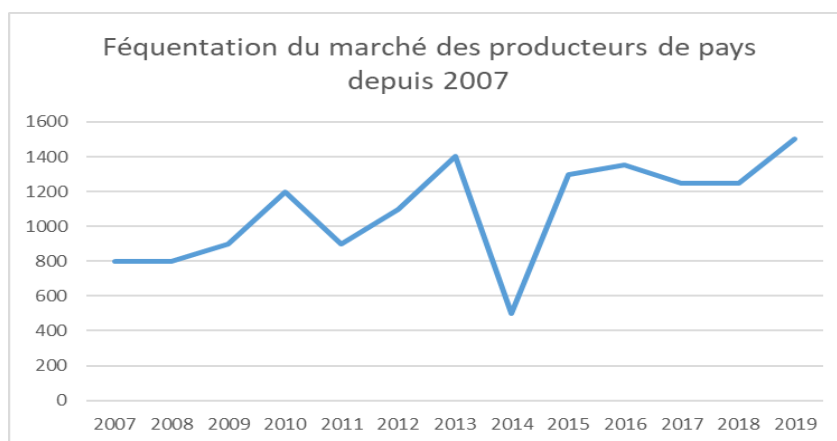
Un accord a été trouvé avec l'Agglo2B afin que les campeurs puissent avoir accès le matin à la piscine sous leur responsabilité puis l'après-midi avec l'ensemble du public. Pour cela un système de bracelets a été mis en place.

Où peut-on retrouver toutes les informations du camping ?

Vous pouvez nous retrouver sur le site internet www.camping-lacdhautibus.com, sur nos pages Facebook et Instagram.

2019 ... ANNÉE RECORD POUR LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS, ANIMATION PHARE DE LA COMMUNE AVEC 1500 REPAS SERVIS.

En 2004, après plusieurs années sans animation suite à l'arrêt de la foire des champs, le premier marché des producteurs est organisé à Argenton Château. Pour cela, la municipalité s'est associée à l'association des 3A pour répondre à la proposition de la Chambre d'Agriculture.



2019 ... DANS LA CONTINUITÉ DE LA MISE EN PLACE DES AIRES DE JEUX SUR ARGENTONNAY

La Coudre et Moutiers sous Argenton sont en cours d'installation.

Enfin nous pouvons saluer l'ensemble des animations qui ont, cette année encore, contribuées à faire connaître notre belle commune dont nous pouvons être fiers.

En voici la liste non exhaustive : la visite estivale de La Coudre, le 2^{ème} grand rendez-vous - la fête des associations, les journées du patrimoine et l'exposition présentée à la mairie, les fêtes des escargots, de Grifférus, les animations des comités des fêtes de la Chapelle Gaudin, du Breuil sous Argenton et de La Coudre, la visite nocturne du château d'Argenton, les rencontres de l'Argenton sans oublier nos amis du château de l'Ebaupinay qui font connaître ARGENTONNAY par-delà les frontières ...

Merci à tous les ambassadeurs de notre territoire ... Ensemble nous irons plus loin !

La commission TOURISME CULTURE ANIMATION

Tourisme camping :

Armelle CASSIN, Catherine DAVID, Marie NIORT, Claude RAUCH **avec comme pilote Murielle BAUDRY et co-pilote Laurent BILLEAUD.**

Culture animation :

Yvonne BODET, Laëtitia CHIRON, Catherine DAVID, Simon GENTY, Marie NIORT, Nathalie METIVIER, Stéphane OLIVIER, Claude RAUCH, Claude ROCHAIS **avec comme pilote Murielle BAUDRY.**

UNE GESTION DÉLICATE !

Peut-être moins perceptible pour le citoyen que d'autres postes budgétaires de la commune, les ressources humaines n'en sont pas moins d'une réelle importance.

Le monde administratif avec son accueil (Mairie, MSAP), ses différents secrétariats (Direction, Ressources Humaines, Comptabilité, Urbanisme), côtoie le monde technique (Directeur, Espace verts, Voirie, Bâtiments, Personnels des écoles, Entretien des salles).

Ce melting-pot n'a qu'une démarche : le service public dans le but de satisfaire des besoins d'intérêt général.

Dans les faits, un quotidien varié et délicat pour ces personnels directement en prise avec les habitants, à «portée de réflexions et commentaires» sur leurs actions dont ils ne maîtrisent pas les origines.

On parle peu en «bien» des personnels communaux quand on parle d'une collectivité mais ces femmes et ces hommes sont pourtant le rouage essentiel du fonctionnement, le prolongement de la politique menée par les élus.

Certes, la difficulté de gestion est évidente compte tenu de la sensibilité liée à l'«humain», de la pyramide des âges, de la formation, des habitudes de travail, des contraintes de carrières fixées par la fonction publique territoriale, mais depuis notre rassemblement l'harmonisation des services est en bonne voie.

En ce qui me concerne, je profite de ce dernier bulletin pour remercier les membres de la commission pour leur intérêt, leur assiduité, malgré le côté souvent «validation» plutôt que «décision» lié à l'encadrement des textes.

Jean-Paul LOGEAIS

BIENVENUE AUX NOUVEAUX AGENTS !



• **Thierry LELIARD**

Le nouveau responsable des services techniques a pris ses fonctions le 16 septembre 2019. Il remplace Mickaël BIGOT, muté dans une autre collectivité. Thierry arrive de l'agglomération de Montpellier où il exerçait les mêmes fonctions.



• **Thibault BUFFARD**

Thibault a été recruté en février 2016 en contrat «d'avenir» pour une durée de 3 ans au service voirie. Son contrat arrivant à terme, la commune a décidé de le stagiarisé en février dernier.



• **Nicolas DEFONTAINE**

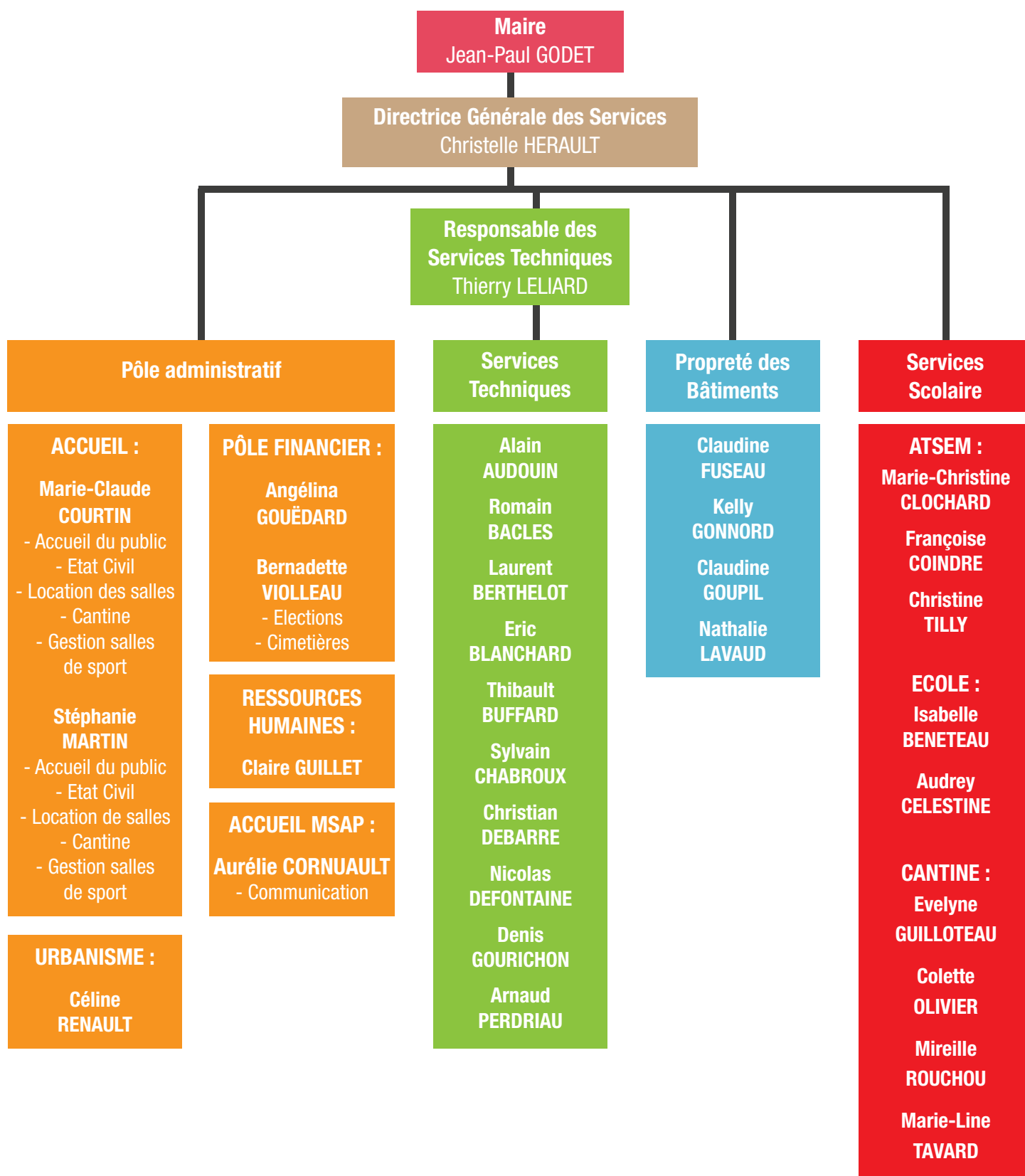
Déjà en contrat depuis un an, Nicolas a été stagiarisé en mai dernier. Il œuvre au niveau des espaces verts.



• **Arnaud PERDRIAU**

Arnaud a été recruté en tant qu'adjoint technique en février dernier, il vient renforcer l'équipe des espaces verts.

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE D'ARGENTONNAY



La commission RESSOURCES HUMAINES

Colette BILLY, Yvonne BODET, Jérôme DESCHAMPS, Stéphane GODET, Isabelle GUIGNARD, Marjorie PAINEAU, Marie-Catherine PIERROIS avec comme pilote Jean Paul LOGEAIS.

DES ESPACES À AMÉNAGER

Voilà maintenant 4 ans que nos 6 communes sont devenues ARGENTONNAY.

La commission voirie-espaces verts a su tirer profit des compétences des employés communaux de chaque commune, tout en s'adaptant aux nouvelles normes qui nous ont été imposées.

L'interdiction de l'usage de désherbant a donc été notre priorité. Il a fallu changer notre façon de travailler sans pour autant en avoir les moyens. Les services techniques ont néanmoins essayé d'entretenir nos communes du mieux qu'ils le pouvaient. Nous espérons réussir ce challenge dans les années à venir en pariant sur l'arrivée de nouvelles techniques et de nouveaux matériels.

Cette année, la commission a continué son travail d'entretien de la voirie, mais surtout de la réfection des routes et trottoirs :

- Réfection de la route de Moutiers - La Chapelle avec l'installation d'une zone de croisement.
- Réfection du trottoir de la rue de la mairie à Boësse.
- Réfection de la rue des lavandières à Sanzay.
- Création de 2 entrées dans le lotissement du Breuil afin de favoriser l'accès aux 2 nouvelles parcelles construites.
- Création de 2 avaloirs dans la rue Camille Jouffraut à Argenton les Vallées.
- Aménagement de parking au stade de Boësse.



La commission VOIRIE ESPACES VERTS

Alain ARNAULT, Pascal AUDOUIN, Sébastien BARON, Joël BODET, Thierry BROSSARD, Jean-Louis GAZEAU, Quentin LABORDE, Martine LAVAUD, Hugues MENUAULT, Jean-Marie NOEL, Jean-Luc OLIVIER, Stéphane OLIVIER avec comme pilote Rémy MENARD et co-pilote Michel GUILLOTEAU.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Notre commission couvre un large spectre de dépenses relatives à l'entretien des bâtiments communaux en collaboration avec les services techniques et son responsable, sous l'égide de l' élu désigné.

Depuis 2016, date de création d'ARGENTONNAY, jusqu'à cette année 2019, c'est environ 150 000 € de dépenses de petits ou gros travaux d'entretien, souvent réalisés par les personnels techniques et parfois par des entreprises.

Pas toujours visibles, ces travaux contribuent néanmoins au maintien en bon état de notre patrimoine immobilier.

Une réflexion est menée sur l'utilité de certains bâtiments dans nos actifs.

Une aide de l'État de 16,404% de la dépense TTC est accordée si les travaux sont réalisés par des entreprises, et seulement sur certains bâtiments. Par exemple, les logements locatifs ne sont pas éligibles à cette aide.

La commission donne également un avis consultatif sur les travaux d'investissement avant validation par le conseil municipal : salle des sports, salles des fêtes, rénovations diverses ...



La commission BÂTIMENTS

Sébastien BARON, Alain BECOT, Joël BODET, Bernard DANDRES, Michel GUILLOTEAU, Quentin LABORDE, Sébastien LAVILLONNIERE, Hugues MENUAULT, Jean-Marie NOEL, Jean-Luc OLIVIER, Claude ROCHAIS avec comme pilote Pascal PILOTEAU et co-pilote Georges CHIRON.

POINT SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS 2018

Les recettes d'exploitation constatées en 2018 s'élevaient à 2 792 000 € soit 97,40% des prévisions. Après paiement des dépenses, un excédent de 573 000 € a été dégagé. Une partie (262 000 €) a couvert le besoin de financement des équipements et du remboursement du capital de la dette. Le solde de 311 000 € a abondé les projets d'investissement 2019.

Les investissements 2018 ont été réalisés sans emprunt, seulement sur nos fonds propres et les subventions. L'emprunt a été reporté en 2019, année de concrétisation des gros projets.

L'achat de la nouvelle mairie (ex-CCA) pour 216 000 € a été la principale dépense, suivie de l'éclairage public d'Argenton les Vallées (90 000 € pour la mise aux normes et le changement de lampadaires) et de la salle des fêtes de Moutiers (83 000 €).

La revitalisation du centre bourg d'Argenton les Vallées (30 000 €), la route de Chatenay à Moutiers (23 000 €), la place du Breuil (28 000 €), le restaurant scolaire de Moutiers (62 000 €), l'aménagement de la nouvelle mairie d'ARGENTONNAY (20 000 €), l'acquisition de mobiliers urbains pour 15 500 €, et les acquisitions de matériels techniques pour 86 000 € sont les lignes de dépenses réalisées. Cette dernière comprenait une partie de dépenses liées à des vols et à des destructions malveillantes.

Il a été acquis également un terrain pour 25 300 € en vue d'un futur lotissement, face à la caserne des pompiers.

BUDGET 2019

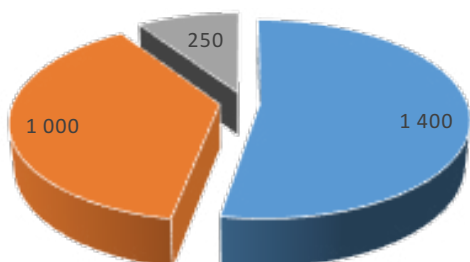
Équilibré à 2 650 820 €, moins 2,25% par rapport à 2018, soit 61 000 €, malgré une augmentation fiscale de 2,20% du fait de la réévaluation des bases décidée par l'État, ce budget de fonctionnement est tendu. Des incertitudes sur les charges de personnel nous ont conduit à être prudent dans les estimations. De plus en plus de dépenses deviennent contraintes et diminuent ainsi les marges de manœuvre qui ne sont pas exponentielles.

L'augmentation des bases fiscales par l'État a généré de fait une hausse de l'impôt, compensée pour certains redevables par une baisse de la taxe d'habitation. Nos recettes budgétaires se composent de 3 grands postes : les impôts locaux pour 1 million d'euros, les revenus de nos services 250 000 € et le solde provient de fonds publics extérieurs (État, Département, caisses diverses pour 1,4 millions).

L'investissement est arrêté à 2 133 000 €, cela comprend la couverture du besoin financement de 2018 (262 000 €), le remboursement du capital de la dette 2019 (203 000 €). Les projets se sont concrétisés en 2019, en particulier la fin des travaux de la salle des fêtes de Moutiers (285 000 €), gros travaux de voirie pour 227 000 €, et surtout la salle de sport pour 600 000 €. Ces prévisions budgétaires à 2 133 000 € TTC sont financées par des subventions conséquentes (960 000 €), un emprunt de 400 000 € et des fonds propres à hauteur de 773 000 €.

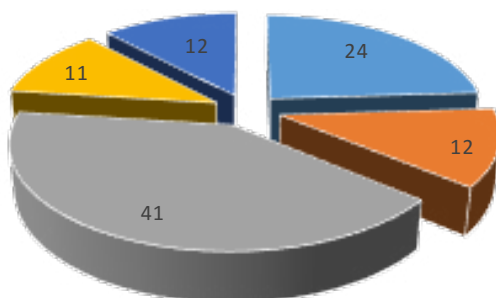


Recettes en milliers d'euros



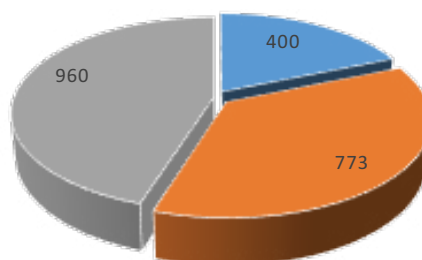
■ Fonds publics ■ Impôts locaux ■ Produits des services

Dépenses pour 100 euros de recettes



■ Charges courantes ■ Participations et subventions
■ Charges de personnel ■ Remboursement dettes
■ Epargne pour investissement

Financement en milliers d'euros



■ Emprunt ■ Fonds propres ■ Financeurs divers

NOS FINANCEURS INSTITUTIONNELS



UNION EUROPEENNE

L'Union Européenne confie aux États membres la gestion d'une partie des crédits selon des politiques définies en collaboration avec les régions. Dans le cadre du développement rural, ARGENTONNAY a bénéficié d'une aide de 50 000 € pour ses études et ses actions sur la revitalisation du centre bourg d'Argenton les Vallées.

Les fonds proviennent du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural) avec un co-financement de la région Nouvelle Aquitaine. Les projets éligibles sont choisis par une structure appelée le GAL (Groupe d'Action Locale) qui pour nous est basée à Thouars et présidé par les maires de Thouars et Etusson-St Maurice. Cette subvention a couvert 80% de la dépense engagée.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'État est le principal financeur des collectivités. Il intervient à trois niveaux sur nos projets :

- Régulièrement sur nos dépenses d'investissement et d'équipement à hauteur de 16,404% du TTC, ce qui correspond à un peu moins que la TVA supportée. La somme perçue en 4 ans avoisine les 400 000 €.
- À la demande de la commune, sur des dossiers d'investissement structurant entre 10 et 40% retenus par une commission départementale présidée par le Préfet. Ce sont 250 000 € accordés depuis 2016.
- Exceptionnellement, depuis 2016, il accorde également une aide de 16,404% sur les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics.



La région Nouvelle Aquitaine a apporté 10 000 € dans le cadre d'un appel à projet «trame verte et bleue». Ces fonds ont financé l'acquisition de matériels et des études sur les plans d'entretien des rues et terrains. ARGENTONNAY n'a pas eu d'autres projets éligibles aux aides de la région durant ces 4 années.



Le conseil départemental des Deux-Sèvres a financé d'une façon conséquente les études et projets lancés par notre commune. C'est en effet une somme de 260 000 € versée pour divers projets, entre autres pour les salles des fêtes de La Coudre et Moutiers, ainsi que pour la voirie d'Ulcolt.



L'Agglo2B, (Agglomération du Bocage Bressuirais), notre structure intercommunale, par ses fonds de concours a accordé 316 000 € au titre des acquisitions du château d'Argenton et de la nouvelle mairie.

D'autres financeurs peuvent intervenir sur des projets ponctuels. Cela a été le cas de l'Agence de l'eau : 12 500 € pour le projet «trame verte et bleue» cité supra, et la Ligue de Football pour 7 000 € sur les travaux des terrains de foot de Boësse et d'Argenton.

Ces financements, demandés par les élus, sont obtenus grâce à des montages de dossiers souvent complexes réalisés par notre Directrice Générale des Services (DGS) que l'on remercie.

La commission FINANCES

Armelle CASSIN, Jean-Roger CLIDIÈRE, Michel GUILLOTEAU, Stéphane NIORT, Catherine PIERROIS, Claude ROCHAIS **avec comme pilote Jean-Paul GRIMAUULT.**

URBANISME

Depuis trois ans les transactions réalisées sur notre commune ont augmenté et le nombre de projets de construction et/ou de rénovation est stable. Les transactions se font essentiellement sur les communes déléguées d'Argenton les Vallées, Moutiers sous Argenton et La Chapelle Gaudin. L'intérêt des investisseurs pour notre territoire laisse augurer un développement futur. Cela nous conforte dans notre démarche de revitalisation du centre bourg d'Argenton les Vallées.



En effet, cette démarche lancée depuis plusieurs années doit être un élément porteur et un accélérateur de cette dynamique. S'appuyant sur le Plan Guide et les fiches actions, la commune a préempté un bien situé dans un îlot identifié comme étant prioritaire et a signé une convention tripartite avec l'Agglomération du bocage bressuirais et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) afin de se doter d'outils facilitateurs face à la dureté foncière qui pourrait exister sur certains îlots.



De plus, la revitalisation passe aussi par l'embellissement de nos bourgs et notamment leur fleurissement. Cela contribue à les rendre plus attractifs. Nous espérons que nos concitoyens seront aussi porteurs et acteurs de cette initiative.

Par ailleurs, afin d'accueillir de nouveaux habitants et dans un souci de développement de son parc de logements locatifs, la commune a confié à SOLIHA la réhabilitation de logements à Moutiers sous Argenton (place René Cassin) et à Argenton les Vallées (place du 4 août).

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : UN DOCUMENT FONDATEUR

LES OBJECTIFS DU PLUI :

En matière d'aménagement de l'espace :

Mieux maîtriser les équilibres entre le développement urbain et la consommation des espaces agricoles et naturels.

En matière d'habitat :

Mieux répondre aux besoins en logements et structures d'hébergements spécifiques.

En matière économique :

Offrir aux entreprises des conditions favorables au développement économique, y compris pour le développement agricole, et ainsi conforter l'emploi.

En matière de mobilité :

Assoier et traduire la politique communautaire en matière de mobilité et de transport (mobilité douce, modes de déplacement alternatifs).

En matière d'environnement et de paysage :

Préserver et valoriser le paysage bocager.

Valoriser, préserver et promouvoir les vallées et notamment les vallées de l'Argenton et de la Sèvre Nantaise.

En matière énergétique :

Maîtriser la consommation d'énergie et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre dans la conception globale des projets d'aménagements.



La commission URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Urbanisme :

Bernard DANDRES, Jean-Louis GAZEAU, Robert GIRAULT, François LERIQUE, Jean-Paul LOGEAS **avec comme pilote Gaëtan de TROGOFF et co-pilote Martine LAVAUD.**

Développement durable :

Yvonne BODET, Thierry BROSSARD, François GARREAU, Simon GENTY, Fabien GODET, François LERIQUE, Claude ROCHAIS **avec comme pilote Gaëtan de TROGOFF et co-pilote Jérôme DESCHAMPS.**

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les prochaines dates à retenir pour les élections municipales sont les 15 et 22 mars 2020.

POUR INFO :

Les listes devront être composées de 27 candidats et avoir la parité.

POURQUOI 27 ?

En application de l'article L.2113-8 du CGCT, le régime de composition du conseil municipal de la Commune Nouvelle entre dans le droit commun (art L.2121-1 du CGCT), dans la mesure où elle constitue désormais une seule circonscription électorale.

Toutefois, le législateur a entendu adapter sa composition, à titre dérogatoire, pour permettre une représentation plus adaptée, après les élections de 2020.

Aussi, le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé d'un nombre de membres égal au nombre prévu pour une commune appartenant à la strate démographique supérieure défini au tableau fixé par l'art L.2121-2 du CGCT.

Par exemple, une commune nouvelle de 2800 habitants disposera de 27 conseillers municipaux (strate de 3500 à 4999 habitants) au lieu de 23 (strate de 2500 à 3499 habitants).

La population à prendre en compte pour déterminer l'effectif du conseil municipal de la commune nouvelle est le dernier chiffre de la population municipale authentifiée avant l'élection établi au 1er janvier 2020.

C'est donc le cas pour ARGENTONNAY : 27 élus au lieu de 23.

Et s'il n'y a qu'une liste de 27, il devra être ajouté 2 personnes pour pallier au cas éventuel de la disparition du maire ou de sa démission complète (maire et conseiller) lors de la mandature.

Ces 2 personnes ne pourront jamais siéger si le risque ne se présente pas.

En 2026, le nombre des conseillers reviendra à 23.

Le mode de scrutin est le scrutin proportionnel de listes à deux tours avec prime majoritaire.

Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, la moitié des sièges lui est attribuée. C'est ce qu'on appelle la prime majoritaire. L'autre moitié des sièges est proportionnellement répartie entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé.



LES BUREAUX DE VOTE :

Petit changement d'adresse pour le bureau de vote de La Coudre : le bureau est transféré au 1 rue des Moulins (salle des fêtes).

L'adresse des autres bureaux (Argenton les Vallées, Sanzay, Boësse, Moutiers sous Argenton, Le Breuil sous Argenton, La Chapelle Gaudin, Ulcot) reste inchangée. La municipalité souhaiterait des bénévoles pour tenir les bureaux de vote (il faut être inscrit sur les listes électorales d'ARGENTONNAY). Merci de se faire connaître à la mairie avant le 28 février 2020.

INSCRIPTIONS :

Vous pouvez toujours vous inscrire sur les listes électorales, soit par internet, soit par courrier, en téléchargeant et complétant le cerfa n°12669*02, ne pas oublier de joindre un justificatif de domicile à votre nom ainsi que la copie de votre carte d'identité, passeport ou autre.



DATE LIMITE :

Un décret du 4 septembre rappelle que, pour pouvoir participer aux prochaines élections, les citoyens doivent s'être inscrits sur les listes électorales le 7 février 2020 au plus tard (il existe tout de même une exception pour certaines catégories de personnes, qui peuvent s'inscrire jusqu'au dixième jour précédant le scrutin, ce qui nous ramène ici au 5 mars 2020. Il s'agit notamment des agents mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription, ainsi que les membres de leur famille).

TEMPS FORTS 2016 - 2019

2016 :

CHARTRE DE LA NOUVELLE COMMUNE D'ARGENTONNAY

Cette charte, établie le 30 novembre 2015 et approuvée par les 6 communes fondatrices, a pour but d'établir les modalités de gouvernance au sein de la Commune Nouvelle et des communes déléguées dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est un engagement moral des élus envers les habitants de leurs communes respectives. Elle signifie et acte la conception que se font les élus pour la nouvelle commune. En outre, elle définit les grandes orientations qui seront mises en œuvre au cours des premières années de fonctionnement de cette nouvelle structure.

2017 :

ACHAT DU CHÂTEAU Philippe de Comynes à Argenton les Vallées

La mise en vente pour 380 000 € du Château d'Argenton et de son parc par la Famille CHARIER, propriétaire, a été une opportunité pour ARGENTONNAY dans le cadre de son développement. C'est en effet un bien de 16 253 m² en plein centre bourg qui va être un levier pour sa revitalisation.

Le conseil municipal l'a bien compris puisque dans sa délibération du 13 février 2017, il décida de l'acquérir. Ce château est un bien qui sous l'angle historique, culturel et touristique permettra à la commune de faire «un bond en avant» en termes d'attractivité pour les années à venir.

Déjà en 2019, une étude financée à 40% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a été engagée. Elle repose sur deux volets : l'un archéologique et l'autre historique.

Des habitants d'ARGENTONNAY ont tout de suite compris l'importance de cet achat en créant l'association «Les Amis du Château».



2018 :

LE DÉMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

En juin 2018, la municipalité a décidé d'aller s'installer au 11 place Léopold Bergeon. Ce déménagement souhaité a permis à chaque service d'occuper un espace de travail plus approprié.



LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Depuis 2018, la Maison des Services s'est installée au 4 place Léopold Bergeon (dans les locaux de l'ancienne mairie) et a obtenu la labellisation MSAP (Maison de Services au Public) en novembre 2018. Vous y trouverez de nombreux services (social, emploi, associatif ...)



2019 :

LE CAMPING D'HAUTIBUS

Créé par l'ancienne commune d'Argenton Château en 1985, ce camping 2 étoiles était attractif de par son emplacement et son calme.

Les coûts des mises aux normes et de rénovation ne pouvaient être supportés par la commune, sa vente devenait impérative pour le maintien de son existence.

Il a été vendu 40 000 € à des professionnels du tourisme intéressés par la reprise de sa gestion et sa modernisation pour l'amener vers un 4 étoiles.



COMMUNE D'ARGENTONNAY

Arrêté municipal n°2019-A102 Prescrivant l'entretien des trottoirs

Le Maire d'ARGENTONNAY,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L2212-2 et L2122-28 ;

Vu le code pénal, et notamment son article R.610-5, qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Règlement Sanitaire Départemental ;

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène ;

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation ;

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général ;

ARRETÉ

Article 1 :

Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune d'ARGENTONNAY.

Article 2 : Le nettoyage des rues

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par des véhicules, ou par des individus doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations ou d'office à leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 3 : Les descentes des eaux pluviales

L'entretien en état de propreté des descentes des eaux pluviales situées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant ces eaux.

Article 4 : L'entretien des trottoirs, devant de portes et caniveaux

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur.

Les services techniques de la commune nettoient régulièrement la voie publique. Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. Il est recommandé de les composter à domicile, ou de les déposer en déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les containers. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondations en cas de grosses pluies.

Article 5 : La neige

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel ou du sable devant leurs habitations.

Article 6 : Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

La mairie a mis à la disposition des propriétaires des distributeurs de sacs à déjections animales.

Article 7 : L'entretien des végétaux

7.1 - Taille des haies

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

7.2 - Élagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. À défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet.

Article 8 : Responsabilité

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée.

Article 9 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 10 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie et à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

Le 02 septembre 2019,

Le Maire, Jean-Paul GODET



 **Argentonnois**
J'aime ma commune,
j'en prends soin, j'agis

Je ramène mes déchets à la maison pour faire le tri 

 Je ramasse les déchets de mon compagnon à 4 pattes

J'entretiens devant mon domicile 

 En respectant ces mesures, Argentonnois vous invite à protéger votre cadre de vie

TARIFS SALLES DES FÊTES

| ARGENTON LES VALLÉES | Occupation 1 journée en semaine et le week-end | Occupation 1/2 journée ou soirée en semaine (réunion ou vin d'honneur) | Occupation par une association de la commune : gratuit* |
|----------------------------------|---|---|--|
| Argenton : salle des fêtes | 185 € | 70 € | 30 € |
| Argenton : salle socio | 60 € | 30 € | 10 € |
| Argenton : salle place du 4 août | 60 € | 30 € | 10 € |
| Argenton : club house foot | 40 € | - | - |
| Argenton : Parc du Château | 150 € | - | 10 € |
| Sanzay : hermitage | 150 € | 25 € | 10 € |
| Boësse : salle des fêtes | 195 € | 80 € | 30 € |
| Boësse : cantine | 75 € | 40 € | 10 € |
| Boësse : salle de réunion | 60 € | 30 € | - |
| Sanzay : salle des fêtes | 215 € | 80 € | 30 € |
| Sanzay : salle associative | 75 € | 40 € | 10 € |

* sauf occupation ouverte au public, application d'un forfait «charges»

| LE BREUIL SOUS ARGENTON | Occupation 1 journée en semaine et le week-end | Occupation 1/2 journée ou soirée en semaine (réunion ou vin d'honneur) | Occupation par une association de la commune : gratuit* |
|--------------------------------|---|---|--|
| Grande salle (salle des fêtes) | 175 € | 70 € | 30 € |
| Petite salle | 80 € | 40 € | 10 € |

| LA CHAPELLE GAUDIN | Occupation 1 journée en semaine et le week-end | Occupation 1/2 journée ou soirée en semaine (réunion ou vin d'honneur) | Occupation par une association de la commune : gratuit* |
|---------------------------|---|---|--|
| Salle des fêtes | 195 € | 80 € | 30 € |

| LA COUDRE | Occupation 1 journée en semaine et le week-end | Occupation 1/2 journée ou soirée en semaine (réunion ou vin d'honneur) | Occupation par une association de la commune : gratuit* |
|--------------------------|---|---|--|
| Salle des fêtes | 195 € | 80 € | 30 € |
| Ancienne salle des fêtes | 64 € | 30 € | 10 € |

| MOUTIERS SOUS ARGENTON | Occupation 1 journée en semaine et le week-end | Occupation 1/2 journée ou soirée en semaine (réunion ou vin d'honneur) | Occupation par une association de la commune : gratuit* |
|-----------------------------------|---|---|--|
| Salle des fêtes (2 salles) | 340 € | 170 € | 30 € |
| Salle des fêtes (partie carrelée) | 175 € | 70 € | 10 € |
| Salle du conseil | 60 € | 30 € | - |

| ULCOT | Occupation 1 journée en semaine et le week-end | Occupation 1/2 journée ou soirée en semaine (réunion ou vin d'honneur) | Occupation par une association de la commune : gratuit* |
|-----------------|---|---|--|
| Salle des fêtes | 110 € | 55 € | 30 € |

Des options gratuites ou payantes sont disponibles (wifi, sono, vidéo projecteur).

SOLDAT N'ZI KOUAKOU

En 1940, lors de la débâcle, deux soldats français appartenant au 5^{ème} Régiment de Tirailleurs Sénégalais ont été encerclés dans un petit bâtiment sur le territoire de Sanzay.

Pour ne pas être fait prisonnier, l'un d'entre eux, le soldat N'ZI KOUAKOU se donne la mort, son compagnon est fait prisonnier. Personne n'a plus entendu parler de ce dernier.

Enterré selon la tradition, le cimetière de Sanzay a donc la tombe d'un soldat français.



Dernièrement, il a été décidé que le soldat KOUAKOU a droit à la reconnaissance de «Mort pour la France». La tombe va être remise en état et son inauguration fera l'objet d'une cérémonie militaire le 8 mai 2020 en présence des autorités civiles et militaires.

Lors de ces cérémonies les drapeaux des anciens combattants sont sortis ... mais il faut des porteurs drapeaux. Nos anciens, pour certains, ne sont plus capables physiquement de les porter, c'est pourquoi nous faisons appel à des jeunes pour leur succéder. Une des possibilités serait de confier les drapeaux qui ne sont plus portés par les anciens à des classes de nos deux collèges. Devoir de mémoire.

NOS CIMETIÈRES

L'entretien des cimetières est devenu complexe, il a fallu s'adapter aux habitudes de chaque commune déléguée pour, peu à peu, passer à un mode d'entretien commun le plus respectable possible de la notion de développement durable. Tout est loin d'être parfait, il reste des choses à améliorer, ce qui se fera avec le temps !



Les tarifs des concessions des cimetières n'ont pas changé, ils sont à consulter sur le site internet ou directement en mairie.

LE CCAS

En complément des actions menées auprès de la population par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de l'Agglo2B, le CCAS d'ARGENTONNAY intervient principalement auprès des personnes âgées. Il se réunit plusieurs fois dans l'année pour suivre l'action du service «Coup d pouce» et organiser la préparation de l'animation de fin d'année pour les personnes âgées.

Actuellement, 33 familles de l'argentonnais sont accueillies par notre service «Coup d pouce». Chaque mois, une commune du secteur prend en charge la livraison des produits fournis par la Banque Alimentaire de Parthenay et les dépose dans la salle de Boësse. Le premier mercredi de chaque mois (sauf août) les bénévoles distribuent un colis alimentaire aux bénéficiaires.

Lorsque l'assistance sociale du secteur sollicite notre service, celui-ci délivre également des secours d'urgence alimentaire.

Le CCAS a aussi pour mission la mise en place d'une animation pour les aînés. En 2019, un après-midi festif a été programmé le mercredi 11 décembre à la salle des fêtes de Boësse. Les personnes de la commune âgées de 80 ans et plus ont été invitées pour partager ce temps de rencontre chaleureux, convivial et gourmand.

Dans une ambiance musicale nous voyons chaque année nos aînés côtoyer avec plaisir connaissances et amis lors de cette manifestation. Les résidents de l'EHPAD Le Lac, anciens résidents de la commune, y sont les bienvenus. Nous avons besoin de bénévoles pour cette manifestation.



CIAS DU BOCAGE BRESSUIRAIS, NOTRE PRIORITÉ : VOTRE BIEN-ÊTRE À DOMICILE

Une équipe de professionnelles est présente sur le territoire : leur bureau est situé place Léopold Bergeon, face au bâtiment occupé par les services de la mairie.

Une conseillère en économie sociale et familiale peut étudier toutes les situations individuelles, sans aucun engagement, et de manière confidentielle. Elle coordonne ensuite l'activité du service avec la chargée de planning du secteur. Enfin, une équipe dévouée d'auxiliaires de vie et d'aides à domicile veille quotidiennement au bien-être des personnes aidées.



Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile - Une aide dans les gestes de la vie quotidienne

Ce service est destiné à favoriser la vie à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Il vient soutenir à domicile ceux qui ont besoin d'être épaulés dans les tâches quotidiennes.

Pour quelques heures par semaine, ou de façon plus régulière, les aides à domicile et les auxiliaires de vie peuvent vous soulager pour la vie de tous les jours : le ménage, les courses, l'entretien du linge ; ou encore l'aide au lever ou au coucher, la toilette, ou du temps de répit.

Ces aides peuvent être financées en tout ou partie par les caisses de retraite ou le département (APA). Un crédit d'impôt de 50% vous sera accordé sur les sommes restant à votre charge.

N'hésitez pas à nous contacter afin d'étudier votre situation de façon individuelle.

Selon l'enquête de satisfaction de l'hiver dernier, 95% des usagers sont satisfaits du service, et 90% le recommandent.



Portage de Repas - Des repas variés et équilibrés à domicile

Le déjeuner (potage, entrée, plat principal, fromage, dessert et pain) vous est livré pour les jours souhaités au tarif de 8,50€ le déjeuner.

Une formule midi & soir est également disponible au prix de 14 €. Voici en résumé les atouts du service :

- Si le menu proposé ne vous plaît pas, vous avez d'autres choix disponibles.
- Pas d'engagement sur la durée.
- 3,80 € de crédit d'impôt par repas livré (attestation fiscale annuelle).

N'hésitez pas à vous renseigner, sans aucun engagement : 05 49 65 97 95
CIAS Agglomération du Bocage Bressuirais - 10 place Léopold Bergeon - ARGENTONNAY
Bureau ouvert du lundi matin au vendredi après-midi (sauf le mercredi après-midi).

LE RELAIS FAMILLES

ACTIVITÉS sur place (avec une salariée à mi-temps)

- **Apprentissage de l'informatique** : selon différents niveaux - débutant, - perfectionnement, - internet, - photos ...
- **Bourses aux vêtements** (1 l'été et 1 l'hiver) ... Retouches de vêtements.
- **Entr'Elles** (femmes isolées) 2 fois/mois.
- **Soirée-débat** : En novembre avec Mme Papin, réflexologue, à la salle des fêtes de Boësse.
- **Baby-sitting** : listes à disposition au Relais Familles et dans chaque association.



ACTIVITÉS à l'extérieur

- **Anglais** : salle de La Coudre, d'octobre à fin juin - Inscriptions : 05 17 29 08 76.
- **Français** : au Relais Familles avec Micheline - Inscriptions : rendez-vous79@orange.fr
- **Cuisine** : à la Maison Familiale Rurale de Boësse avec 4 séances avec Mimi JOLLY et Paul LOISEAU, reprise en novembre.

TRANSPORT SOLIDAIRE

Le Relais Familles est la structure porteuse de ce service rendu sur tout son territoire. Chaque association a un responsable et des conducteurs bénévoles, 0,38 € sont demandés par km, ainsi que l'adhésion à Famille Rurales, puisque c'est un service entre adhérents. Le règlement institué par l'Agglo2B et tous les renseignements sont disponibles au Relais Familles au 06 30 33 66 83 et auprès des responsables d'associations locales.

Relais Familles - 4 place Léopold Bergeon - Argenton les Vallées - 79150 ARGENTONNAY

Contact : 05 86 30 50 58

ACCUEIL, ÉCOUTE ET INFOS POUR TOUS LES PUBLICS

Les mardis et jeudis de 9h à 12h15 et 13h à 17h15 et un mercredi sur deux

LA COLPORTEUSE : NOUVEAU CENTRE SOCIOCULTUREL

Cette année la Colporteuse est devenue centre socioculturel. Grâce à cette évolution, nous pouvons renforcer notre « ancrage » sur l'argentonnais. Un centre socioculturel est un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyé par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social et culturel pour l'ensemble de la population du territoire.



Au niveau jeunesse, une trentaine de jeunes de l'argentonnais, qui ont entre 11 et 17 ans se sont retrouvés les mercredis après-midi, certains soirs et pendant les vacances scolaires. Notre but est d'accompagner leurs projets, d'écouter leurs envies et tenter de les réaliser avec eux, ce qui se traduit par : séjour à Nantes, chantier sur le site de la Salette, bivouac, organisation d'un vide grenier, vente de crêpes au concours de la soupe ...



Autre projet phare de cette année 2019 : le FLOCON^{*1}. En effet, La Colporteuse et La Sépaye se sont récemment jumelées, et se sont investies depuis 2 ans dans un projet européen autour des techniques traditionnelles et de l'autoconstruction. En juin dernier, lors de leur venue, les participants européens mêlés aux locaux ont pu donc monter les murs de la 1^{ère} cabane, en reprenant les techniques apprises au fil des mobilités et auprès des personnes compétentes de chaque pays^{*2}.



*1 : Fédérer localement, organiser collectivement, ouvrir naturellement *2 : Espagne, Pays de Galles, Angleterre, Roumanie



Contacts : 05 49 65 22 53

Email : accueil.lacolporteuse@gmail.com - Site internet : www.lacolporteuse.net

L'ADMR

À tous les âges de la vie, on peut avoir besoin d'aide pour vivre chez soi, ou pour passer une période difficile : naissance, accident, maladie, convalescence, handicap, vieillissement, dépendance ...

Une structure associative d'aides à domicile, l'ADMR du pays de l'argentonnais, est à votre disposition pour :

- Aide à domicile : Lever/coucher, aide à la toilette, entretien du logement, préparation des repas, aide administrative, garde à domicile, téléassistance FILIEN.
- Accompagnement hors du domicile : transport accompagné, aide au déplacement.
- Aide aux aidants.
- Garde d'enfants à domicile, soutien aux familles.
- Action socio-éducative (Technicien d'Intervention Sociale et Familiale).
- Entretien du logement : ménage, vitres ...
- Entretien du linge, repassage.

Bien vivre chez soi, c'est le souhait de chacun. Par leur engagement quotidien, les salariés et les bénévoles de l'ADMR rendent cela possible.

Le bénévole ADMR exerce des missions de lien social, d'animation et d'encadrement.

Rejoindre l'équipe de bénévoles, c'est :

- Etre utile à ceux qui nous entourent.
- Agir pour le développement local et le soutien à l'emploi local.
- Vivre une expérience humaine enrichissante.
- Partager et acquérir des compétences et des savoir-faire.

Nos intervenantes (agents à domicile, assistantes de vie aux familles, et auxiliaires de vie) de l'association du Pays de l'Argentonnais assurent nos services sur les communes de Loretz d'Argenton, Val en Vignes, Mauzé Thouarsais, Argentonay, Bressuire, Saint Aubin du Plain, Voulmentin, Saint Maurice Étusson et Genneton.



Nos permanences - Accueil du public :

Tous les jeudis de 9h à 12h au sein de la Mairie de Loretz d'Argenton, 57 place Charles de Gaulle Argenton l'Eglise
Les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis du mois de 13h30 à 17h à la Maison de Services au Public (MSAP) Argentonnay
4 place Léopold Bergeon - Argenton Les Vallées

Permanences téléphoniques :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h : 05 49 96 00 69 - admr.argentonnais@fede79.admr.org

LE DON DU SANG

COLLECTES DE SANG EN 2020

Notre entente avec Genneton se poursuit cordialement avec succès. Les donateurs jouent le jeu et les collectes sont fructueuses. D'avance merci aux donateurs qui pourront se rendre aux collectes les :

- Mardi 25 février 2020 à la salle des fêtes de Genneton (16h30 - 19h30)
- Vendredi 22 mai 2020 à la salle des fêtes de Boësse (Argentonay) (16h30 - 19h30)
- Lundi 3 août 2020 à la salle des fêtes de Genneton (16h30 - 19h30)
- Vendredi 2 octobre 2020 à la salle des fêtes de Boësse (Argentonay) (16h30 - 19h30)
- Mardi 1^{er} décembre 2020 à la salle des fêtes de Genneton (16h30 - 19h30)

Pour un premier don, venez avec une carte d'identité et sans être à jeun.

DON DE MOELLE OSSEUSE

Vous avez moins de 50 ans et vous voulez devenir donneur de moelle osseuse, vous pouvez contacter :

France ADOT 79 : Établissement français du sang 79000 Niort au 05 49 79 71 92 ou consulter le site : www.france-adot.org

DON DE PLASMA

Vous pouvez appeler Marie-Claude BERNARD au 05 49 65 79 96. Un transport est organisé vers Niort.



À NOTER



Le marché a lieu à Argenton les Vallées (place du 4 août)
tous les jeudis matin de 9h à 12h

La bibliothèque se situe 3 bis rue des douves à Argenton les Vallées

Tél : 05 49 65 75 46

Email : bibliotheque.argentonnay@agglo2b.fr

Horaires d'ouverture : mardi et vendredi de 15h30 à 18h

mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

jeudi de 10h à 12h / samedi de 10h à 12h



La maison des services se trouve 4 place Léopold Bergeon à Argenton les Vallées

Tél : 05 86 30 50 57 - Email : msap@argentonnay.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La poste est située 2 place Léopold Bergeon à Argenton les Vallées

Tél : 05 49 65 70 91

Horaires d'ouverture : Du mardi au vendredi de 9h à 12h30

Le samedi de 9h à 12h



La gendarmerie est au 45 avenue du Général de Gaulle à Argenton les Vallées

Adjudant VALAT : commandant de brigade

Horaires d'ouverture : Lundi de 14h à 18h / Mercredi de 8h à 12h / Samedi de 14h à 18h

MÉDECINS

5 place de la Libération
Argenton les Vallées
79150 ARGENTONNAY

DENTISTE

5 place de la Libération
Argenton les Vallées
79150 ARGENTONNAY

OSTHÉOPATE

Mme BRIAUD Sarah
Accès à l'arrière du bâtiment
5, place de la Libération - Argenton les Vallées
79150 ARGENTONNAY
Tél : 07 85 19 46 18

VÉTÉRINAIRES

16 av du Général de Gaulle
Argenton les Vallées
79150 ARGENTONNAY

PHARMACIE LES VALLÉES

6 rue porte Viresche
Argenton les Vallées
79150 ARGENTONNAY

Ouverture du cabinet :

Les mardi, mercredi et vendredi
Consultations sur rendez-vous uniquement

Vacances scolaires 2020 :

- **Vacances d'hiver / vacances de février** : du samedi 22 février - reprise le lundi 9 mars
- **Vacances de printemps / vacances de Pâques** : du samedi 18 avril - reprise le lundi 4 mai
 - **Grandes vacances** : du samedi 4 juillet - reprise le mardi 1^{er} septembre
- **Vacances de la Toussaint** : du samedi 17 octobre - reprise le lundi 2 novembre
- **Vacances de Noël** : du samedi 19 décembre - reprise le lundi 4 janvier

ÉTAT CIVIL

La municipalité d'ARGENTONNAY applique les dispositions de l'article 9 du Code Civil, aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée (elles s'opposent notamment à la divulgation de tout élément de vie privée d'une personne sans le consentement de celle-ci). *Chiffres arrêtés au 25 novembre 2019.*

Naissances :

Argenton les Vallées : 13

Breuil sous Argenton : 3

La Chapelle Gaudin : 3

La Coudre : 3

Moutiers sous Argenton : 4

Ulcot : 1

Mariages :

Argenton les Vallées : 6

Breuil sous Argenton : 2

La Chapelle Gaudin : 0

La Coudre : 0

Moutiers sous Argenton : 2

Ulcot : 0

Décès :

Argenton les Vallées : 45

Breuil sous Argenton : 3

La Chapelle Gaudin : 0

La Coudre : 1

Moutiers sous Argenton : 2

Ulcot : 0

NOUVEAU : depuis le 1^{er} novembre 2017, l'officier d'état civil a la possibilité de procéder à l'enregistrement des PACS en mairie.

AGENDA DÉBUT 2020

Samedi 1^{er} février 2020 : concours de belote du comité des fêtes de La Coudre.

Samedi 1^{er} février 2020 à 20h à la salle des fêtes de Moutiers : pot au feu traditionnel de la Moutiérrette, en collaboration avec le comité des fêtes. Ambiance musicale. Entrée à 13 €. (Soupe grasse, pot au feu et légumes, fromages, dessert et café. Boissons en sup).

Mercredi 19 février 2020 à 14h à la salle des fêtes de Moutiers : tournoi de belote par doublette, organisé par le Club de la Bonne Entente. Inscription 7 € par personne. Un lot pour chaque engagé.

Samedi 29 février 2020 à la salle Belle Arrivée de Nueil les Aubiers : dîner dansant organisé par le FCPA.

Samedi 7 mars 2020 à la salle des fêtes de Sanzay : concours de belote des AFN à 13h30.

Vendredi 13 mars 2020 à la salle des fêtes de Moutiers : tournoi de Tac Tik, organisé par l'APE Moutiers/La Chapelle. Réservations au 06 25 34 17 67.

Samedi 21 mars 2020 à la salle des fêtes de St Maurice la Fourgèreuse : bal du basket 22 € sur réservation.

Vendredi 8 mai 2020 : repas des anciens combattants.

Pompiers d'ARGENTONNAY : test recrutement **18 janvier 2020 et 16 mai 2020**.

Amicale de Tir de La Chapelle Gaudin à la salle des fêtes : **tous les dimanches à partir du 19 avril 2020 jusqu'au 6 juin 2020** de 10h à 13h et de 16h à 19h. Finale **le samedi 13 juin 2020** de 10h à 16h, suivie du repas de fin de concours à 20h. Tarif : 15€. Réservations au 05 49 68 06 97.

LE GRAND RENDEZ-VOUS : LA FÊTE DES ASSOCIATIONS - 2^{ÈME} ÉDITION

Le 14 septembre, s'est déroulé la 2^{ème} édition de la fête des associations afin de promouvoir le riche tissu associatif d'ARGENTONNAY et mettre en valeur le travail des bénévoles. Cette année, c'est dans le parc du château d'Argenton, où l'espace et le cadre s'y prête, qu'une vingtaine d'associations se sont regroupées pour présenter leurs activités.

Tous les ingrédients étaient réunis pour que cette fête rassemble le plus de monde possible, ce qui n'a malheureusement pas été le cas ... Un projet qui reste encore à être pensé différemment peut-être.

A 20h45, le spectacle de Fred BILLY «En vie» a lancé l'ouverture de Scènes de Territoire. Ce spectacle tiré de petites histoires de la vie quotidienne du bocage bressuirais, a rassemblé une centaine de personnes.



SAPEURS POMPIERS D'ARGENTONNAY

Cette année 2019, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle recrue en la personne de Mr Arnaud DEPLANNE. Il a réussi sa formation initiale au mois de juillet et il est opérationnel à toutes les interventions. On lui souhaite une longue carrière parmi nous.

Le centre de secours d'ARGENTONNAY, c'est 15 pompiers volontaires qui assurent entre 250 et 300 interventions par an. Il couvre une population de 4500 habitants en 1^{er} appel (Argentonnay, St Maurice/Étusson, Genneton, St Aubin du Plain, Massais et une partie de Voulmentin) et il est sollicité en renfort des centres voisins (Bressuire, Nueil les Aubiers, Val en Vigne et Thouars).

EFFECTIFS ET MOYENS :

1 Lieutenant - 1 adjudant - 6 sergents - 5 caporaux - 2 sapeurs

Nous comptons 3 femmes dans nos effectifs et des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) en collaboration avec le centre de secours de Bouillé Loretz commune de Loretz d'Argenton.

Pour assurer nos interventions le parc engins est composé de 4 véhicules :

1 VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)

1 CCR (Camion-Citerne Rural) pour l'incendie

1 VTU (Véhicule Tout Utilité) pour opérations diverses

1 VL (Véhicule Léger)

Cette année le centre de secours a été animé par le développement du volontariat en partenariat avec le SDIS 79 et la commune. Plusieurs actions (Portes ouvertes, manœuvres, expositions de l'histoire des pompiers, des gestes qui sauvent ...) ont permis d'accueillir la population d'ARGENTONNAY pour valoriser l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires.

Vous avez entre 18 et 55 ans, vous êtes motivé, dynamique et dévoué aux services des autres, vous habitez à ARGENTONNAY, alors n'hésitez plus venez à notre rencontre pour découvrir notre passion et nos missions.

LIEUTENANT Jacques TATA



PARC ÉOLIEN DE COULONGES

INFORMATION SUR LE PARC ÉOLIEN

Le parc éolien de Coulonges situé sur les communes de Coulonges-Thouarsais, Noirterre (commune déléguée de Bressuire) et La Chapelle Gaudin (commune déléguée d'ARGENTONNAY) a été mis en service fin juin 2011 et est exploité actuellement par la société Boralex.

Il est composé de 18 éoliennes (Senvion) d'une puissance nominale de 2 MW chacune. Leur gabarit (mât + pâles) est de 140 mètres, avec une hauteur de mât de 94 mètres et des pales de 46 mètres. Le parc éolien produit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) d'environ 23 000 foyers.

Leur implantation, selon 5 lignes parallèles orientées Nord-Est/Sud-Ouest, a été choisie pour souligner le maillage des haies constitutives du bocage, en parfaite adéquation avec l'entité paysagère des contreforts de la Gâtine.

En 2014, Boralex acquiert la société Enel Green Power France et devient l'exploitant du parc éolien de Coulonges. Les équipes d'Enel Green Power France ont intégré celles de Boralex à la suite de cette acquisition et gèrent, depuis la base de Haute-Goulaine (périphérie de Nantes), le parc éolien.

ACTUS DU PARC

Juin 2019 : Des grues étaient à la manœuvre sur le parc éolien les 26 et 27 juin avec le remplacement de la multiplicatrice de l'éolienne n°8 (voir photos ci-contre). La multiplicatrice peut être comparée à une boîte de vitesse, elle fait le lien entre le rotor de l'éolienne et la génératrice en multipliant par 100 la vitesse de rotation du rotor pour faire tourner la génératrice. C'est un composant essentiel au bon fonctionnement d'une éolienne et, compte tenu de sa taille, une intervention d'envergure est nécessaire pour la remplacer.

Les grandes étapes de l'intervention :

- Installation des grues
- Descente de la multiplicatrice (24 tonnes)
- Remontage de la nouvelle multiplicatrice
- Remontage des accessoires

Septembre 2019 : Depuis 2015, la présence de grincements sur nos machines lorsque celles-ci s'orientent face au vent nous a été remontée ; un grincement qui impacte les riverains. Nos équipes ont pris le sujet en main depuis 2016. Dans les semaines à venir, les plaquettes de freinage du système d'orientation seront remplacées sur toutes les éoliennes.



À PROPOS DE BORALEX

Boralex est pionnier des énergies renouvelables et un accélérateur de la transition énergétique des territoires et des entreprises. Depuis 20 ans, nous investissons dans le développement des énergies renouvelables en France. Nous développons, construisons et exploitons nos sites de production d'énergie renouvelable. Cette présence sur la totalité du cycle de vie du site de production nous permet de proposer aux territoires un modèle unique pour accompagner ces derniers durablement dans leur transition énergétique. Avec bientôt 1 GW en exploitation sur le territoire français, notre force repose sur l'expertise, la compétence et l'ingéniosité de nos 186 employés répartis sur 11 agences et centres de maintenance. Nos actions se font dans le respect de nos employés, de nos partenaires, des communautés et de l'environnement.

Boralex dans le grand ouest c'est : une agence de développement (Saint-Grégoire) et un centre de maintenance (Haute-Goulaine) pour un total de 12 emplois directs.

RENCONTRE AVEC M. YVAN CADORET PASSIONNÉ PAR SON MÉTIER DE SELLIER

Pourquoi êtes-vous venu à ARGENTONNAY? Et depuis quand ?

Je suis venu par rapprochement familial, je me suis rapproché de ma femme qui a eu un CDI. Ce qui nous a permis de quitter la région parisienne et de nous installer ici. Au début nous étions en location dans le bourg et puis nous sommes venus à Touchevieille sur la commune de Boësse car il y avait beaucoup de dépendances. C'est idéal pour mon activité qui nécessite de la place. Nous sommes installés depuis novembre 2017.

Avez-vous d'autres lieux de production ou magasins ?

Pour le moment non. Si mon activité se développe suffisamment, j'ai pour projet d'ouvrir une vitrine dans le bourg d'Argenton pour être plus proche de mes clients.



Quelle est votre formation ?

J'ai fait mon CAP chez Les Compagnons du Devoir, à peine un an car mon patron m'a demandé si je voulais être embauché directement, j'ai, bien sûr, sauté sur l'occasion. Ensuite j'ai passé mon CAP en candidat libre chez les compagnons du devoir. Avant tout cela, j'ai eu mon BEP, Bac Pro et BTS en mécanique automobile.

C'est une belle reconversion entre le cuir et la mécanique, est-ce un choix ?

Après le BTS, j'ai fait une formation complémentaire d'initiative locale dans le domaine de la rénovation et la compétition automobile. J'ai pu faire différents stages : un en usinage et l'autre en sellerie, que je ne connaissais pas. L'artisan m'a transmis sa passion et j'ai donc choisi cette voie.

Faites vous que de la sellerie automobile ?

Non, je fais aussi de l'ameublement et puis tout ce qui touche au recouvrement des matériaux en tissu, simili, cuir.

Quel type de cuir utilisez-vous ?

Principalement du cuir de vache, les origines sont variées. J'achète mes peaux à un revendeur sur Cholet qui lui se procure de grandes peaux venant d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. Elles ne viennent pas de France car trop onéreuses.

Faites vous du neuf ou de la rénovation ?

Les deux sont possibles.



Créer-vous ?

Oui, j'ai déjà fait des poufs, des assises de tabouret de bar, des coussins.

C'est volumineux, faites-vous des petits objets ?

Je peux le faire, cela dépend de ce qu'on me demande.



Créer-vous pour votre plaisir ?

Pas encore, je n'ai pas eu le temps (rires). J'ai pleins de choses en tête pour des créations, j'attends que mon atelier soit bien aménagé pour pouvoir le faire.

A quel type de public s'adressent vos services ?

Aux particuliers, professionnels et professionnels de l'automobile.

Avez-vous pensé à recruter ?

Pas pour l'instant, c'est à voir dans le temps surtout si mon activité se développe.

Et où peut-on retrouver vos réalisations ?

Dans mon atelier, sur mon site internet ou bien sur ma page Facebook.



CADORET SELLERIE

3 Lieu-dit Touchevieille - Boësse

Argenton les Vallées - 79150 ARGENTONNAY

Tél : 06 40 94 80 31 Site internet : www.cadoretsellerie.fr Email : sellerie.cadoret@gmail.com

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÈNEMENTS

L'année scolaire 2018-2019 fut riche en évènements pour toutes les classes, les 5 sens ont été le fil conducteur de l'année.

Une Unité d'Enseignement Externalisé a ouvert à l'école du Chat Perché. En 2018-2019, Eric Pignon était l'enseignant de cette classe dont les élèves étaient ponctuellement accueillis dans les autres classes.

Après un marché de Noël animé de danses traditionnelles auxquelles les élèves conviaient leur famille ; un goûter copieux leur a été offert par les parents le dernier jour de classe.

Pour fêter la fin de l'hiver, les élèves ont pris plaisir à se déguiser pour aller rendre visite aux personnes âgées de la maison de retraite. Dans le cadre du Projet d'Education et d'Actions Culturelles sur le thème de la musique Blues, de janvier à juin, les élèves de la classe de CE2-CM1 ont travaillé sur les percussions corporelles et la voix sur le mode Blues avec l'artiste Cyril MAGUY. La prestation finale s'est déroulée le 18 juin sur la scène du théâtre de Bressuire. Ils ont fabriqué des duddle-bow, instruments de musique à cordes.

Le jardin et la nature ont également été un thème de travail pour toutes les classes. Les élèves de CM2 ont travaillé sur la germination des graines. Les élèves des classes CP-CE1 et de CE1-CE2 se sont rendus à Camifolia à Chemillé. Les élèves des deux classes de maternelle sont allés au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Coutières avec la visite du jardin des sens. La classe de CE2-CM1 a approfondi ses connaissances sur la botanique en s'amusant au parc Terra Botanica d'Angers le mardi 2 juillet. Enfin, les élèves de CP-CE1 et de CM2 ont recensé et identifié des vers de terre dans la cour de l'école et sur le terrain de foot, en partenariat avec les élèves de 6^{ème} du collège Blaise Pascal, dans le cadre du projet Viginature Ecole.

Pour clôturer leur cursus primaire, les élèves de CM2 ont participé, à la base de loisirs des Adillons de Luché-Thouarsais, au camp de l'USEP, auquel ils se sont rendus à vélo. Là-bas, ils ont campé et pratiqué des activités de pleine nature (randonnée, pêche, tir à l'arc, kart à pédale, fil d'Ariane ...).

La fête de l'école sur le thème d'«Alice au pays des merveilles» s'est déroulée le samedi 22 juin.

Au programme pour la rentrée

Cette année encore, les élèves du CP au CM2 bénéficieront d'un cycle de 9 séances à la piscine Cœur d'O de Bressuire. Les projets avec les partenaires (USEP, Conservatoire de musique, cinéma Le Commynes) sont reconduits. Le fil conducteur de l'année pour toutes les classes est un projet autour des contes avec notamment un partenariat avec le conservatoire et l'EHPAD Le Lac.



Pour tous renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec Elodie BASBAYON (directrice)

24 rue Pasteur - Argenton les Vallées - 79150 Argentonnay
Tél : 05 49 65 72 44 - Email : ce.07900621W@ac-poitiers.fr

Documents à fournir pour toute inscription :

Livret de famille, carnet de santé de l'enfant et certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé

Sont concernés par la rentrée de septembre 2020 : tous les enfants nés en 2017

DES NOUVEAUTÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Pendant l'année scolaire 2018-2019, les deux écoles ont accueilli 90 élèves de la TPS au CM2. L'équipe enseignante s'est mobilisée pour engager les élèves dans des projets valorisants et motivants.

Cette année, toutes les classes ont bénéficié des interventions de Mathieu BLANCHARD, musicien-intervenant du Conservatoire de Bressuire, dans le cadre de l'EMMS (Education Musicale en Milieu Scolaire). Les élèves ont travaillé sur des chants relatant le conte d'Hansël et Gretel. Au cours des séances, les élèves ont chanté et pratiqué des instruments afin de créer des univers sonores. La restitution s'est effectuée lors de la fête de l'école en juin.

La classe de CM a participé au projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) sur le thème des migrations. Pendant une semaine, les élèves ont bénéficié de l'intervention d'une danseuse professionnelle afin de créer une chorégraphie sur le thème choisi. Ils se sont produits au théâtre de Bressuire devant les autres classes participantes et ont pu apprécier les créations artistiques de leurs camarades (chansons et productions plastiques).

Fin mai, la classe maternelle est partie en séjour pédagogique de 2 jours au Hameau du Nay au Pin. Grâce à des activités en petits groupes, les élèves ont ainsi pu découvrir les abeilles et l'apiculture mais aussi apporter des soins aux poneys.

Les classes de GS jusqu'au CM2 sont allées visiter le «Château des Aventuriers» en Vendée. Les élèves ont découvert trois parcours différents : un sur la préhistoire et les dinosaures, un sur les pirates et le dernier sur la découverte interactive du château.

Cette année, des «olympiades» ont été organisées. Pendant toute une journée, les élèves se sont affrontés sur des épreuves tant sportives que réflexives afin d'enregistrer le plus de points possibles pour leur équipe. Un diplôme a été délivré à chaque participant autour d'un goûter cuisiné par les élèves. Le but de cette journée était de créer du lien entre les 2 sites et de mélanger les élèves (petits et grands) pour qu'ils puissent mieux se connaître.

Pour cette année scolaire, un changement d'horaires s'est effectué. En effet, après discussion en conseil d'école et sondage auprès des familles, un arrêt des TAPs a été décidé. Désormais, les horaires sont identiques chaque jour :

à La Chapelle Gaudin : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 16h15, mercredi : 9h - 12h

à Moutiers sous Argenton : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h05 - 12h05 et 14h05 - 16h20, mercredi : 9h05 - 12h05.

L'équipe enseignante et les agents municipaux ont réfléchi à un aménagement de la pause méridienne. De ce fait, en souhaitant souligner l'importance de l'hygiène bucco-dentaire, les enseignantes ont demandé à ce que les élèves (de la GS au CM2) se brossent systématiquement les dents au retour de la cantine. Un temps calme de 20 minutes est également instauré pour apaiser les élèves après la récréation et améliorer le retour aux apprentissages l'après-midi. Les élèves peuvent lire ou écouter une histoire, réaliser des dessins libres, résoudre des énigmes mathématiques, etc.

L'équipe enseignante tient à remercier l'APE qui participe financièrement aux différentes actions menées ainsi que les parents d'élèves qui accompagnent lors des différentes sorties sportives ou culturelles.



TPS-PS-MS à Moutiers sous Argenton

Directrice : Anne-Claire TOURENNE

3 route de Bressuire - Moutiers sous Argenton

79150 ARGENTONNAY

Tél : 05 49 65 75 75

Email : ce.0790145d@ac-poitiers.fr

CE1-CE2 / CM1-CM2 à La Chapelle Gaudin

Directrice : Pascaline AUZURET

10 rue du Bois Robin - La Chapelle Gaudin

79300 ARGENTONNAY

Tél : 05 49 96 49 46

Email : ce.0790505v@ac-poitiers.fr

« ENSEMBLE POUR ALLER PLUS LOIN »

ACTIONS PÉDAGOGIQUES

« Découvrir, expérimenter et jouer avec les quatre éléments : cette année l'air et le feu »

- Année 2018-2019 : une classe découverte à Piriac sur Mer de la PS au CM2 (goélette, pêche à pied, tri de laisse de mer, marais salants, parcours sensoriels, visite d'un moulin, expériences sur le vent, visite historique de Piriac et du port), un lâché de « ballons solidaires » (des échanges avec Le Puy en Velay (43), La Chapelle Moulière (86), Quérigut (09)), la fabrication de cerfs-volants ...
- Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, tous les élèves ont pu bénéficier des interventions de Françoise FUSEAU qui a animé des ateliers de réflexion philosophique.
- Une nouvelle activité musicale cette année avec la participation une fois par semaine des CM2 à la chorale du collège Saint Joseph donnant lieu à une représentation lors des chorales du Nord Deux-Sèvres à Bocapôle en juin.

« Au fil de l'art »

- En 2019-2020, nous entrerons dans la première année de notre thème, autour des arts visuels (dessin, peinture, street art ...) de l'architecture, de la sculpture et du cinéma.

ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

- En collaboration avec Mathieu BLANCHARD, dumiste au conservatoire de musique du Bocage Bressuirais, nous avons présenté aux parents notre orchestre (construction d'instruments autour des 4 éléments) le 15 octobre à la salle de cinéma.
- Dans le cadre de la liaison CM2-6^{èmes}, les élèves se sont retrouvés au collège Saint Joseph lors des journées d'intégration et ont participé au club de lecture des Incorruptibles une fois par semaine durant toute l'année.
- Rencontres sportives : baby gym (à la salle de Saint Sauveur de Givre en Mai), course d'orientation, hockey, basket ball avec les écoles de Voulmentin (Saint Jean) et Nueil les Aubiers (Saint Jacques de Compostelle).

« L'ESPERANCE, LE QUESTIONNEMENT DE LA VIE : bâtir l'esprit d'équipe »

Des temps forts et des temps de parole : action solidaire avec le « Rallye des Gazelles », ateliers artistiques, de jeux coopératifs et de réflexion pour bâtir l'esprit d'équipe.

L'Association de Parents des élèves de l'Enseignement Libre

Une nouvelle année commence qui sent le papier, les cartables, les crayons de couleurs. On entend les maîtresses, les chamailleries, les rires !!! À l'école Sainte Marie il n'y a pas que les enfants et l'équipe enseignante qui construisent ! Les parents engagés à l'APEL s'investissent pour eux afin que ces élèves puissent s'épanouir, se connaître et donner le meilleur d'eux-mêmes. En donnant du temps pour l'école, les parents investis dans l'APEL tissent des liens d'amitié tout au long des actions organisées pendant l'année: boum des enfants, Noël, marché de printemps, kermesse. Alors n'hésitez plus et venez nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir !



Frais de scolarité : Tarif mensuel 22 € - **Repas (préparé à la cantine) :** 3,80 €

Portes ouvertes : Vendredi 13 mars 2020 (de 17h à 19h30) - **Marché de printemps :** samedi 16 mai 2020 de 10h à 12h

Pour tous renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec Sandra VERGNAUD (directrice)

3 Rue de la Parisière - Argenton les Vallées - 79150 ARGENTONNAY

Tél : 05 49 65 93 58 - Email : 3colestemarie@orange.fr

UN PROJET AMBITIEUX POUR DES ÉLÈVES TALENTUEUX

Les objectifs du collège ne changent pas : développer l'ambition des élèves et soutenir leur réussite, encourager la curiosité et les pratiques culturelles, former l'élève à être demain un citoyen actif, responsable et respectueux de l'environnement.

Nous accueillons cette année 224 élèves en 10 divisions. Nos effectifs sont en augmentation. L'équipe enseignante, d'éducation, d'administration et de service est au complet, et toujours aussi investie et dynamique. Le taux de réussite du Diplôme National du Brevet(DNB) maintient ses très bons résultats

(supérieurs à ceux du département) et le nombre d'élèves obtenant une mention ne cesse de croître et nous nous en félicitons. Tous les élèves en fin de troisième ont finalisé leur projet d'orientation et la qualité de celui-ci se traduit, entre autre, par une affectation pour tous.



Quatre Parcours structurent la vie de l'élève pendant ses 4 années au Collège Blaise Pascal :

Le Parcours Avenir

Son objectif est de permettre à l'élève de construire un projet d'orientation scolaire et professionnel.

Parmi les actions «phares» de celui-ci, citons : les périodes d'observation en entreprise, les mini-stages dans les lycées et les lycées professionnels, l'intervention de professionnels, la participation à des forums (COFEM, COME de Cholet).

Le Parcours Santé

Des actions menées par des professionnels selon une thématique précise pour chacun des niveaux (nutrition/équilibre alimentaire, prévention des conduites à risques ...)

Celles-ci sont préparées en amont et réinvesties en aval par les équipes du collège, ce qui leur donne tout leur sens.

L'Association Sportive propose des activités plusieurs jours dans la semaine.

Le Parcours Citoyen

Au-delà de toutes les actions traditionnelles telles que : élections des délégués de classe et aux différentes instances de l'établissement, formations ASSR 1 et 2, PSC1, ...; le collège est engagé également dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri sélectif et participe au Rallye Citoyen.

Son Conseil de Vie Collégienne est actif et permet aux élèves d'être force de propositions pour l'évolution du projet de l'établissement.

Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle

Avec des séjours à l'étranger et/ou en France, un atelier théâtre, l'opération Collège au Cinéma, une chorale qui participe aux Rencontres Chorales Nord Deux-Sèvres et de multiples sorties culturelles, ce parcours est particulièrement riche.

L' Association de Parents d'Elèves du Collège Blaise Pascal est très active et mobilise ses adhérents pour recueillir des fonds, qui aideront les familles, par le biais du FSE, à participer à ces nombreux projets.

C'est une action solidaire d'importance. Cela étant, notre collaboration avec l'APE s'étend bien au-delà de cet aspect financier et ce partenariat est indispensable pour développer un projet d'établissement ambitieux.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec Christine EME (directrice)

Portes ouvertes : vendredi 31 janvier 2020 à partir de 17h

Rue Pasteur - Argenton Les Vallées - 79150 ARGENTONNAY

Tél : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64

Fax : 05 49 65 93 21

Email : ce.0790003z@ac-poitiers.fr Site : www.collegeblaisepascal.com

ENGAGEMENT ET PERSÉVÉRANCE !

Chaque année, les élèves du collège sont invités à s'engager dans des projets concrets de solidarité et de connaissance de leur environnement proche, sur les plans culturel, sportif, technologique, linguistique et scientifique. Autant d'occasions de vivre des temps forts avec ses camarades et de gagner en estime de soi.

Événements marquants de l'année 2018-2019 :

- En 6^{ème} - Découverte de la forêt de Chizé à travers des expériences riches en émotions.
- En 5^{ème} - Séjour découverte du littoral atlantique à Piriac sur Mer (les marais salants, la cité médiévale de Guérande, Océarium du Croisic, etc) - Création et entretien d'un jardin à Argenton les Vallées.
- En 4^{ème} - Séjour sportif dans les Pyrénées : pratique du ski pendant une semaine - Découverte professionnelle à travers la participation à l'opération «Bravo les Artisans !» et un travail spécifique.
- En 3^{ème} - Séjour culturel et linguistique en Angleterre - Concours Robots interclasse - Visite du mémorial d'Oradour-Sur-Glane - Découverte professionnelle et travail d'orientation à travers des séances spécifiques au CDI, des témoignages de professionnels et des stages en entreprise.
- En 5^{ème} - 4^{ème} : Champions académiques du concours «Les Génies de la construction». Participation à la finale nationale à Paris le 4 juin.
- Pour tous les niveaux : la semaine du Réenchantement - les Rencontres chorales du Nord-Deux-Sèvres - Just Dance géant - Participation au concours solidaire Défi'mots - et bien d'autres événements à venir découvrir à nos portes ouvertes (8 février 2020).
- Brevet des collèges : 97.5% de lauréats (dont 48% de mentions TB, 27% de mentions B et 23% de mentions AB).

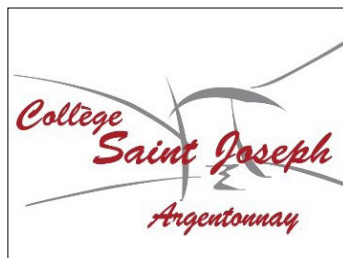
Félicitations à l'ensemble des élèves du collège pour ces belles réussites collectives !

Le projet de l'année 2019 - 2020 :

«Mon collège V.I.P ! Vivre, Intégrer, Partager», met à nouveau à l'honneur le thème de l'engagement et de la persévérance avec un accent sur la coopération et l'intégration de chacun. À travers des activités culturelles, sportives et technologiques, les élèves seront amenés à oser dire, oser faire, oser entrer en relation et oser s'engager dans la mise en place de projets. Le travail entrepris sur la médiation sera poursuivi afin que chacun développe sa capacité à résoudre les conflits.

Information CM2 :

Deux journées d'accueil : l'une pour découvrir le fonctionnement d'un collège et l'autre pour se familiariser avec son futur environnement.
Prochaines dates : **lundi 27 janvier et jeudi 9 avril 2020.**



Frais de scolarité : 27 € par mois / 10 mois - **Repas (préparé à la cantine)** : 3,80 €

Portes ouvertes : Samedi 8 février 2020 (de 10h à 13h) - **Fête du collège (APEL)** : vendredi 12 juin 2020

Pour tous renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec Elisabeth PETIT (directrice)

14 rue de la Bibliothèque - Argenton les Vallées - 79150 ARGENTONNAY

Secrétariat : 05 49 65 71 89 - Email : ce.0790060l@ac-poitiers.fr

Site internet : <http://collegestjoseph.fr>

LA RENTRÉE 2019

La Maison Familiale Rurale d'Argenton les Vallées, c'est

- 100 élèves,
 - 14 salariés,
 - 18 membres du conseil d'administration,
- Des formations par alternance soit 60% entreprise et 40% école :

- **Sous statut scolaire (possibilité ½ pensionnaire)**

4^{ème} et 3^{ème} : classes d'orientation et découverte de différents secteurs professionnels selon les souhaits du jeune. Conduite de nombreux projets pédagogiques qui permettent au jeune de reprendre confiance en lui, de gagner en autonomie, de participer activement à sa formation, de se responsabiliser et qui lui transmettent des valeurs de citoyenneté, respect de soi et d'autrui ...

Exemples de projets pédagogiques :

- Le module « Défense et sécurité globale » en partenariat avec la gendarmerie, la police, l'armée et le SDIS,
- La création d'une mini entreprise en collaboration avec l'organisme « Entreprendre pour apprendre »,
- Découverte culturelle et initiation sportive en partenariat avec les associations du territoire.

CAPa services aux personnes et vente en espace rural : stages dans le domaine de la petite enfance, des personnes dépendantes ou en situation de handicap, l'animation, la restauration collective et le commerce. Nombreux partenariats avec les professionnels de notre territoire pour conduire des animations, des projets auprès de différents publics.

- **Sous statut apprentissage (possibilité ½ pensionnaires)**

CAP cuisine

CAP agent polyvalent en restauration

CAP commercialisation et service en café-hôtel et restaurant

- **Formations adultes**

Modules spécifiques liés à la restauration et à l'hôtellerie selon les demandes de chacun

- Un restaurant pédagogique ouvert au public le mercredi midi ou le mercredi soir (sur réservation téléphonique),
- Des bâtiments mis à la disposition des familles, groupes extérieurs (locations de salles, cuisine, hébergement) pendant le week-end et les vacances scolaires (colonies),
- Des projets de réhabilitation des bâtiments avec la construction d'un foyer, la réalisation de terrasses extérieures, l'embellissement extérieur ainsi que l'aménagement d'une salle informatique.



Pour tous renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec Martine PORTET (directrice)

50 rue de la Paix - Quartier de Boësse
Argenton les Vallées - 79150 ARGENTONNAY

Tél : 05 49 65 70 70

Email : mfr.argentonlesvallées@mfr.asso.fr



BONNE ANNÉE 2020 Argentonnay

